

Centre Socialiste d' Education Permanente ASBL

RPM Nivelles 0418.309.134.

rue de Charleroi 47 - 1400 Nivelles

tél. : 067 /21 94 68 - 067 /89 08 50 - Fax : 067 /21 00 97

Courriel : infos@cese.be - www.cese.be

Belgique — België
P.P.
Bureau de dépôt
1099 - Bruxelles X
6/934
P701314

Secouez -vous les idées

N°74 Périodique trimestriel
du CESEP ASBL
mai | juin | juillet | août 2008

Dans ce numéro

Editorial (p2)

Sommaire (p3)

Balises (p17)

Les bénéfiques des ASBL, bien plus qu'une question technique

Eric Vermeersch analyse la notion de lucre dans les ASBL.

Yahoo et Google, les affaires sont les affaires

Les affaires sont les affaires : censure et liberté d'expression, les pratiques de Yahoo et Google analysés et dénoncés par Jean-Luc MANISE

Parcours du formateur (p21)

Dominique Büchler. Le vin est un art de vivre. Qui, depuis la nuit des temps, a toujours évolué avec l'Homme et au fil des civilisations. Propos passionnés et passionnants recueillis par Florence Darville

Banderilles (p24)

L'éthique du formateur, la déontologie de la formation.

Claire Frédéric interroge la place de l'intimité, le dévoilement et son respect dans la formation. Une réflexion à trois dimensions : juridique, déontologique et éthique

Bronzez-vous les idées

Trente-six stages diversifiés, inattendus, accessibles partout en Communauté française, cet été. Des propositions inoubliables. Des lieux de charme. Des formateurs passionnés et chevronnés. Des nouveautés. Nos valeurs sûres. Un recueil de recettes césepiennes

E D I T O

Et si on aidait vraiment les ASBL : Trois propositions pour les prochains programmes électoraux des partis

1 . Etendre le dispositif des chèques formation aux travailleurs des ASBL :

De quoi s'agit-il ? :

Le Chèque-Formation s'adresse aux PME occupant au maximum 250 travailleurs ETPL (Equivalent Temps PLein) ONSS et aux indépendants à titre principal qui souhaitent augmenter l'efficacité de leur personnel.

Les formations peuvent être aussi diverses que des cours de langues, des perfectionnements techniques ou technologiques, des mises à niveau en informatique, etc.

Les travailleurs sont valorisés et peuvent optimiser leurs capacités et leur potentiel professionnel.

Le prix de revient pour l'entreprise demeure attractif car la Région wallonne intervient à concurrence de 15 € par heure de formation suivie et par personne. (à titre de comparaison les OISP (organismes d'insertion socio-professionnelle) reçoivent une subvention de 10 € pour former les demandeurs d'emploi)

2

Qui peut bénéficier des Chèques-Formation ?

Le travailleur occupé dans les liens d'un contrat de travail, exerçant son activité dans le cadre d'un siège d'exploitation situé en Région wallonne de langue française ;

La personne affiliée à titre principal à l'INASTI ;

L'administrateur, le gérant, l'associé actif et l'actionnaire rémunéré d'une société ;

Les conjoints aidants indépendants (inscrits à l'INASTI) ;

Les intérimaires pendant la durée de leur contrat dans l'entreprise ou chez l'indépendant à titre principal ;

L'intervention sous la forme de Chèques-Formation ne peut en aucun cas être cumulée avec une autre aide attribuée par la Région wallonne dans le cadre de la même formation.

Qui ne peut pas bénéficier des Chèques-Formation ?

La personne affiliée à l'INASTI à titre complémentaire ;

Les stagiaires PFI (en période de formation) ;

Les étudiants et les apprentis ;

Les ASBL ;

Les ADF (Associations de Fait).

Le Gouvernement wallon ferait bien de s'inspirer du Gouvernement flamand qui a étendu le bénéfice du dispositif chèque-formation aux travailleurs des asbl flamandes et ce depuis 2004 et contre l'avis du VDAB (l'équivalent du FOREM en Flandre) !

2. Supprimer la taxe annuelle sur les associations sans but lucratif (ASBL)

Les ASBL sont soumises à une taxe annuelle compensatoire aux droits de succession. Cette taxe s'élève à 0,17% de l'actif brut des biens possédés par l'association en Belgique.

La taxe est due à partir du 1er janvier qui suit la date de la constitution. Les associations qui sont soumises à la taxe sont en principe tenues de déposer une déclaration au plus tard le 31 mars de chaque année au bureau de l'enregistrement compétent de l'Administration du cadastre, de l'enregistrement et des domaines.

Dans le Rapport de la Cour des comptes transmis, en avril 2003, à la Chambre des représentants et relatif au contrôle fiscal des personnes morales non soumises à l'impôt des sociétés (http://www.ccrek.be/docs/reports/2003/avril_2003_ctrl_fisc_pm_n_on_isoc.pdf), on peut lire que le rapport coût-efficacité de cette taxe patrimoniale de remplacement est loin d'être optimal. En effet, à la suite des modifications apportées au Code des droits de succession, le rapport coûts-bénéfices pour l'État de la taxe compensatoire des droits de succession, qui était déjà élevé, a encore augmenté. C'est ce qui a amené la Cour des comptes à dire que le coût administratif de cette taxe est en fait trop élevé par rapport aux recettes qu'elle génère.

Un certain nombre d'ASBL sont déjà exonérées de ladite taxe en application de l'article 149 du Code des droits de succession. Il s'agit

en l'espèce d'ASBL qui, de l'une ou l'autre façon, défendent un intérêt public, par exemple les pouvoirs organisateurs de l'enseignement et d' ASBL de conservation de la nature.

Alors que les droits de succession ont été régionalisés , la taxe compensatoire aux droits de succession des ASBL est restée étrangement de compétence fédérale. A défaut de régionalisation de cette compétence, il importerait que le Ministre des Finances tienne compte des avis de la Cour des Comptes qui en général ne remet pas d'avis préjudiciable au bon fonctionnement de l'Etat.

Le Ministre des Finances pourrait ainsi utilement dégager du temps au personnel de son administration à la lutte contre le blanchiment d'argent ou la grande fraude fiscale (mais peut-être préfère-t-il embêter les ASBL ?).

3. Mettre en place une commission parlementaire d'enquête sur les droits d'auteurs et les droits voisins :

Le droit d'auteur et les droits voisins concernent de nombreuses ASBL¹. (1. Pour aller plus loin : www.coj.be/fichejurid5.htm auteur : Catherine Merolla)

Dès qu'une œuvre protégée est exécutée ou reproduite , l'auteur ou ses ayants droits doivent recevoir une juste rétribution (pour une bonne information de base voir la page http://mineco.fgov.be/intellectual_property/patents/author_law_fr.htm). Le système actuel existant en Belgique est d'une opacité totale.

Un monopole de fait ou de droit est accordé à des sociétés de perception telles la SABAM ou Reprobel.

Ces sociétés ont un système de fonctionnement qui n'est pas transparent.

De nombreux scandales et des inculpations récentes à la Sabam montrent qu'il est temps qu'un débat réellement public ait lieu concernant le juste droit de perception des droits d'auteurs.

Une rapide comparaison avec les tarifs pratiqués en Europe montre que de nombreux pays européens tentent de tenir compte du caractère lucratif ou non-lucratif des organismes devant payer ces droits.

De nombreuses associations paient ces droits sans trop se poser de questions (bien souvent après avoir " oublié " de prévenir les sociétés et en espérant passer à travers les mailles du filet) , ceci est préjudiciable tant aux auteurs qu'aux associations.

Voici un beau sujet à débattre dans la perspective de la présidence belge de l'Union Européenne en 2010.

De prochaines propositions dans notre prochain périodique (les suggestions sont les bienvenues)

Serge NOEL, directeur du CESEP



S O M M A I R E

Nos formations [4-16]

Formations à l'action culturelle
Formations monde associatif - tout public
Formations pour demandeurs d'emploi

Bulletin d'inscription [27]

Balises [17-20]

**Les bénéficiaires des ASBL,
bien plus qu'une question technique**
par Eric VERMEERSCH

**Yahoo et Google,
affaires sont les affaires**
par Jean-Luc MANISE

Parcours du formateur [21-23]

**Dominique Büchler
Le vin est un art de vivre**
par Florence DARVILLE

Banderilles [24-25]

**L'éthique du formateur,
la déontologie de la formation**
par Claire FREDERIC

Nouvelles d'ailleurs [26]

**Bronzez-vous les idées
Trente-six recettes incontournables**
Stages d'été 2008

Formations



Formations

A l'action culturelle

Acquisition et production d'outils et de contenus par les acteurs. Pour le CESEP, la formation est d'abord un espace de mobilisation des intelligences en lien avec les situations concrètes. Elle a pour but de donner aux participants des outils de compréhension et d'interprétation du monde, et intègre des démarches de transfert de ceux-ci dans la vie professionnelle. Elle a pour but, à terme, de permettre un passage à l'action. Que la visée soit l'acquisition de compétences techniques ou le développement de nouveaux comportements, les formateurs se basent sur les attentes des participants et tirent parti des richesses du groupe. Ils utilisent des méthodes actives, proposent des exercices réalistes et des applications réelles.

Dans le cadre des formations proposées par la Direction générale de la Culture (" Formations aux enjeux, métiers et ressources de la Culture ", programme 2008), le CESEP a participé à l'élaboration et à la prise en charge du séminaire suivant :

Construire et évaluer un processus de formation

Renseignements et inscriptions

Nicole BALLAS

Tél : 067/890 866 de 9h à 12h
ou cfcc@cesep.be

4

Actuellement, bon nombre d'associations du secteur socio-culturel intègrent dans leurs activités l'offre de formations à destination de publics diversifiés, que ce soient des travailleurs, des bénévoles, des demandeurs d'emploi... Les formes et enjeux de ces formations sont très diversifiés (initiation concrète à un " outil ", sensibilisation à une méthodologie d'action particulière, construction d'une réflexion commune...) ainsi que leurs perspectives en terme de mise en application dans la réalité professionnelle des contenus proposés.

Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectifs de fournir aux responsables et coordinateurs de projets et/ou d'équipes une information méthodologique destinée à les aider à mieux définir les objectifs de formation, à mettre en œuvre ceux-ci de façon pertinente, et à les évaluer avec précision et méthode. Elle vise également à remettre en évidence certaines questions inhérentes à tout processus de formation telles que celles de la motivation à apprendre ou du transfert des apprentissages dans la réalité professionnelle.

Contenu de la formation

Au départ d'une thématique apportée par chaque participant, ceux-ci apprendront plus particulièrement à :

- Analyser une demande de formation
- Construire des objectifs de formation à la fois pertinents et réalistes

- Définir un processus de formation en adéquation avec les objectifs visés et les moyens disponibles
- Evaluer un processus de formation avec des outils adéquats
- Réfléchir de manière plus large aux implications individuelles et collectives d'une démarche de formation

Organisation de la formation

La formation est envisagée sous la forme d'un travail de 3 journées réalisé avec un groupe fixe de maximum 12 participants. Chaque participant proposera en début de formation la thématique sur laquelle il désire travailler. Les 3 séances seront consacrées à la construction, individuelle et en groupe, de la démarche propre à chaque participant.

Public visé

Il s'agit des responsables, coordinateurs et/ou travailleurs du secteur dont la fonction implique l'apprentissage de ces méthodes et outils

Intervenante : Cécile Paul, formatrice d'adultes au Cesep

Durée : 3 jours indissociables
de 9h30 à 16h30

Date : les 9, 10 et 11 juin 2008

Lieu : au Ministère de la Communauté française
Salle Paul Delvaux au 2A159,
44 Bd Léopold II à 1080 Bruxelles

OCTOBRE 2008

Formation en Conduite de Projets Culturels et Sociaux

Cette formation permet l'obtention du brevet d'aptitude à la coordination de projets d'organismes culturels et socioculturels (**BAGIC**) délivré par le Ministère de la Communauté française.

Evoluer et faire évoluer le monde socioculturel

Les coordinateurs de projets construisent un projet : identifient les objectifs, planifient et organisent les phases d'un projet, le mettent en application, l'évaluent et en assurent la diffusion. Enfin et surtout ils sont capables d'explicitier les valeurs et la démarche citoyenne qui fondent et légitiment leur projet.

Du professionnel à l'acteur

La formation du CFCC¹ repose sur trois grands axes : la citoyenneté, la gestion de projets et l'analyse du terrain d'action. Ces trois dimensions traversent en permanence l'ensemble des modules de la formation. Clairement, la formation s'adresse aux acteurs socioculturels et sociaux soucieux de décloisonner leur pratique et leur mode d'intervention. Il s'agit aussi de valoriser les expériences acquises par les participants. Cette formation est résolument orientée vers les pratiques et débouche sur des résultats concrets.

La formation CFCC, c'est

- Mettre à jour ses connaissances et ses compétences
- Se spécialiser, acquérir des compétences complémentaires et plus pointues
- Evoluer, se réorienter dans sa vie professionnelle
- S'ouvrir à de nouveaux horizons
- Un équilibre permanent entre théorie et pratique
- Des modules : des outils pour élaborer et réaliser des projets, l'implication et la participation des publics et des acteurs locaux, les outils artistiques en soutien à nos actions, la mobilisation des ressources et l'évaluation qualitative, les enjeux et les perspectives des politiques culturelles, la gestion financière et administrative, des outils d'analyse institutionnelle et organisationnelle, les enjeux sociaux d'aujourd'hui, le développement de dynamiques collectives,...

Et également,

un lieu d'échange, un espace de mélange d'expériences et de réflexions. C'est aussi un laboratoire pratique porteur de projets concrets et directement applicables sur le terrain. On sort de la formation en étant plus apte à imaginer des projets, à les structurer, à les mettre en place et à les mener à bien.

Renseignements et inscriptions

Centre de Formation des Cadres Culturels du Ceseq,
47, Rue de Charleroi à 1400 Nivelles
Coordination : **Morfula TENECETZIS** 067/89 08 60
Secrétariat : **Nicole BALLAS** 067/89 08 66
Courriel : cfcc@cese.be

Public : La formation s'adresse à des personnes qui ont le désir et la possibilité de développer des projets. Ces personnes, qu'elles aient un statut professionnel, bénévole ou militant, sont animateur/trice dans un centre culturel, un centre de jeunes, un CEC, une bibliothèque, travailleurs d'une AMO, gestionnaire d'organisation, agent culturel de développement, médiateur/trice culturel, éducateur/trice de rue, intervenant/e de contrat de sécurité, coordinateur/trice de réseau d'échanges de savoirs, animateur/trice d'expression théâtrale, intervenant/e alpha, référents culturels en CPAS, ...

Durée : La formation complète s'organise sur 2 années à raison d'une journée par semaine.

Elle démarrera par un stage résidentiel de 3 jours qui se déroulera **du vendredi 17 octobre au dimanche 19 octobre 2008 et se poursuivra les mardis de 9h15 à 16h30 à Nivelles.**

5

1. Centre de Formation des Cadres Culturels du Ceseq



Formations
Monde associatif
Tout public



Formations
Monde associatif
Tout public

Faites votre " Chutney " !!!

Renseignements et inscriptions
Christel VAN UYTVINCK
christel.vanuytvinck@cesep.be
067/89.08.65
<http://chutney.cesep.org>

6

WANTED !

Recherchons personnes curieuses voulant expé-
rienter des méthodes décalées et collectives pour
améliorer leurs pratiques professionnelles. Vous
voulez porter un regard nouveau sur votre travail,
vivre des méthodes originales ?

Faites comme près d'une centaine de participants
déjà et suivez notre recette pour un " chutney " : 4
jours intenses de surprises pour faire la part belle
aux symboles, à la pensée émotionnelle, à l'intuition, ...

Une équipe de six formateurs experts dans des
domaines complémentaires.

Depuis 2006, en Belgique et en France, une cen-
taine de participants ont expérimenté la formule
avec enthousiasme... Nous vous proposons de vivre
à votre tour cette expérience exceptionnelle, dans la
magie d'un groupe Chutney...

Dates : du 25 octobre au mardi 28 octobre 2008
Réf : CHUTNEY 25.10



Formations

Monde associatif
Tout public

Une formation à l'approche systémique & aux pratiques de réseaux en contextes professionnels

**Le prochain cycle de deux ans démarre
le 15 septembre 2008**
(nombre de places limité à 15 personnes)

Renseignements et inscriptions
CESEP Christel VAN UYTVINCK
christel.vanuytvinck@cesep.be
067/89.08.65
<http://www.chuut.org>

L'analyse systémique offre de nouvelles grilles de lecture mais aussi des outils concrets aux personnes qui souhaitent ajouter de l'intelligence collective dans les systèmes humains où ils agissent !

Objectifs de la formation :

- acquérir une connaissance des théories fondatrices de l'approche systémique et de l'approche contextuelle ;
- porter une lecture originale et pertinente sur les différents systèmes au sein desquels vous agissez (familles, groupes, équipes, entreprises, organisations...) et y apporter des améliorations durables, novatrices et écologiques ;
- reconnaître et valoriser les qualités émergentes au sein de ces systèmes ;
- acquérir la maîtrise d'outils systémiques adaptés à différents types d'activités professionnelles (animation, formation, médiation, gestion, intervention...);
- dégager et éventuellement y favoriser les conditions du changement et pour l'anticiper ;
- intervenir dans ces systèmes avec pragmatisme et avec une pertinence accrue ;
- construire et articuler des pratiques de réseaux en intelligence collective (notamment dans l'apprentissage d'outils collaboratifs via Internet...);
- découvrir des expériences systémiques dans différents champs d'activités professionnelles pour s'en inspirer;
- mieux rencontrer les incertitudes qui accompagnent la complexité croissante dans les systèmes au quotidien ;
- affiner et faire progresser la réflexion systémique et dans votre organisation ;
- inscrire le développement humain au cœur de votre projet professionnel ;

Cette formation s'adresse prioritairement aux personnes qui travaillent dans le secteur associatif. Elle propose de découvrir les fondements théoriques de l'approche systémique, ses principaux auteurs et les différents courants qui la traversent.

Ouverte sur les différents contextes et les différentes disciplines auxquels s'applique l'approche systémique, cette formation s'appuie sur une méthodologie spécifique et novatrice qui utilise les modèles systémiques pour lesquelles elle prétend former.



Dans l'application du processus de formation il est question de co-construire des contenus singuliers, évolutifs qui s'appuient sur les meilleurs atouts des formateurs tout en s'articulant sur les attentes des participants.

Les pratiques professionnelles des participants sont au cœur du processus pédagogique, notamment par la découverte d'outils adaptés aux différents contextes avec des techniques spécifiques, des mises en situation, des labos et des interventions...

Formateurs :

Paul-Henri CONTENT, Axelle DEVOS, Marc D'HONDT, Nicola FORINI, Véronique GEORIS, Anne LOONTJENS, Madeleine MIGNOLET, Andrée PIECQ, Jacques PLUYMAEKERS, Charles-Henri RUSSON, René BEAULIEU, Patricia WASTRAT et des conférenciers ponctuels...

Coordination pédagogique : Marc D'HONDT
mdh@cesep.be
067/89.08.59

Dates :

La formation démarre le 15 septembre 2009
Les inscriptions seront clôturées le 31 août 2009

Congés éducations : CP 329 et CP 319

Prix : 1050 euros pour l'année (25 journées)
+ résidentiel (+/- 200 euros)

Réf : ASPR2

Formations

Monde associatif
Tout public

Nouvelles technologies

Formations de courte durée données pour le monde associatif et plus largement pour tout public adulte, demandeur d'emploi ou non.

Dans la volonté de promouvoir un développement critique des nouvelles technologies, nous vous proposons un ensemble de formations qui combinent technique et critique avec pour objectif de coller au plus près à la réalité et aux attentes du monde associatif. La ligne de faite de ces programmes " Nouvelles Technologies " : maîtriser l'outil pour en percevoir les atouts et les limites.

Si vous n'avez aucune notion d'informatique, il est préférable de suivre au préalable notre formation "Système d'exploitation Windows".

En ce qui concerne la Formation Création avancée d'un site Internet Macromédia - Dreamweaver + Fireworks, une très bonne connaissance d'Internet et de Windows est nécessaire.

Renseignements et inscriptions

Christel VAN UYTVINCK
Tél : 067/890 865 de 9h00 à 12h00
ou christel@cese.be

Système d'exploitation Windows XP/ Ubuntu Linux

Trois demi-journées

116 € - demandeurs d'emploi 35 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

8

Pour faire un tour complet de Windows XP : découvrir le système d'exploitation de Microsoft et son alternative gratuite et apprendre comment bien utiliser le panneau de configuration. Vous apprendrez aussi comment bien configurer XP, en comparaison avec Ubuntu/Linux, gérer les fichiers et les dossiers et le système d'information système. Cette visite guidée aborde également les nouveautés des dernières versions de ces systèmes d'exploitation : multimédia, services Internet, logiciels intégrés, outils d'administration et de gestion des utilisateurs, ... La formation sera également l'occasion d'une comparaison entre les deux systèmes d'exploitation Windows XP et Ubuntu Linux, l'un payant et propriétaire, l'autre gratuit et libre.

Public : Toute personne voulant prendre conscience des possibilités de Windows XP, et de les comparer avec Ubuntu/Linux. Ou comment perdre le moins de temps possible avec son PC et résoudre les problèmes de configuration et d'utilisation les plus courants.

Groupe : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum
1 PC par personne

Formateur : Nicolas CARREIN, formateur d'adultes

Dates : les 19-20-21 mai 2008 de 9h15 à 12h15

Réf : WIN 19.05

Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formation & création de sites

Du "sur mesure" s'il vous plaît !

Besoin d'une analyse critique de votre informatique, d'un choix de technologie, envie de devenir indépendant dans la gestion de votre système d'information et dans le développement et la maintenance de site Web ? Besoin de formations personnalisées, sur site ou chez nous ?

N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Formateur : Nicolas CARION, formateur d'adultes

Dates : les 9, 10, 11 juin 2008 de 18h30 à 21h30

Réf : WIN 09.06SOIR

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

Formateur : Nicolas CARION, formateur d'adultes

Dates : les 14, 15, 16 juillet 2008 de 9h15 à 12h15

Réf : WIN 14.07

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

Formateur : Philippe DELNEUFCOURT, formateur d'adultes

Dates : les 30, 31 juillet et 1er août 2008 de 9h15 à 12h15

Réf : WIN 30.07

Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formateur : Philippe DELNEUFCOURT, formateur d'adultes

Dates : les 3, 4, 5 septembre 2008 de 9h15 à 12h15

Réf : WINMONS 03.09

Lieu : rue du Fish Club, 6 à 7000 Mons

Formations

Monde associatif

Tout public

Formateur : Nicolas CARREIN, formateur d'adultes
Dates : les 9, 10, 11 septembre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : WINBRUX 09.09
Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

Formateur : Nicolas CARION, formateur d'adultes
Dates : les 9, 10, 11 septembre 2008 de 18h30 à 21h30
Réf : WIN 09.09SOIR
Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

Formateur : Nicolas CARREIN, formateur d'adultes
Dates : les 7, 8, 9 octobre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : WINBRUX 07.10
Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

Formateur : Nicolas CARREYN, formateur d'adultes
Dates : les 14, 15, 16 octobre 2008 de 13h15 à 16h15
Réf : WIN 14.10
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Naviguez sans façon

Internet Explorer

Mozilla Firefox

Deux demi-journées

Prix : 77 € - demandeurs d'emploi 24 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

Internet est devenu en quelques années LE mode de communication par excellence.

" Visitez notre site ", " Voyez nos offres sur www.... ", " Plus d'info sur www.... ", " Envoyez-nous un E mail " sont des phrases entendues tous les jours et pas forcément comprises par tous.

Objectif : Cette formation permet de s'initier aux divers aspects du réseau Internet : la visite de sites, la recherche d'informations, le téléchargement, la création d'un compte de messagerie ainsi que l'envoi et la réception de messages et de documents.

Public : Toute personne désireuse de comprendre et d'utiliser le réseau Internet. Aucun pré-requis nécessaire.

Formateur : Nicolas CARION, formateur d'adultes
Dates : les 23 et 24 juin 2008 de 18h30 à 21h30
Réf : INTERNET 23.06SOIR
Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

les 17 et 18 juillet 2008 de 9h15 à 12h15

Réf : INTERNET 17.07

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

les 15 et 16 septembre 2008 de 18h30 à 21h30

Réf : INTERNET 15.09SOIR

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

La Bureautique :

Initiation Traitement de texte : Word / Open Office Writer

Cinq demi-journées

171 € - demandeurs d'emploi 51 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

Large tour d'horizon des possibilités du traitement de texte Word. Au menu : les manipulations de base (encodage, sélection, mise en forme des caractères et des pages, insertion automatique, impression, sauvegarde, ...) tabulations et tableaux, ... On abordera également les principales nouveautés des versions actualisées de Word. La formation sera également l'occasion d'une comparaison entre les deux applications Word et OpenOffice Writer, l'une payante et propriétaire, l'autre gratuite et libre, disponible tant sous Windows que sous Ubuntu Linux.

- Commandes de mise en page
- Création, modification, sauvegarde et impression d'un document
- Mise en forme des caractères, des paragraphes, des pages
- Les fonctions couper, copier, coller
- Reproduire la mise en forme
- Note de bas de page
- Correction et Insertion automatique
- Introduction aux feuilles de style et aux modèles

Public : Toute personne voulant tirer avantage des possibilités des traitements de textes Word. Et OpenOffice.

Groupe : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum
1 PC par personne

Formateur : Jean-Pierre GUERDON, formateur d'adultes

Dates : du 2 au 6 juin 2008 de 9h15 à 12h15

Réf : WORD 02.06

Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formatrice : Christine L'HOIR, formatrice d'adultes

Dates : du 16 au 20 juin de 9h15 à 12h15

Réf : WORDMONS 16.06

Lieu : rue du Fish Club, 6 à 7000 Mons

Formateur : Nicolas CARION, formateur d'adultes

Dates : du 16 au 20 juin de 18h30 à 21h30

Réf : WORD 16.06SOIR

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

Formatrice : Isabelle HAYEZ, formatrice d'adultes

Dates : du 23 au 27 juin de 9h15 à 12h15

Réf : WORDBRUX 23.06

Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

9

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 23 au 27 juin de 9h15 à 12h15
Réf : WORDLIEGE 23.06
Lieu : Euregio Business Center, rue de Rotterdam, 263 à 4000 Liège

Formateur: Jozef JANSSENS, formateur d'adultes
Dates : du 4 au 8 août 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : WORD 04.08
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 8 au 12 septembre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : WORDMONS 08.09
Lieu : rue du Fish Club, 6 à 7000 Mons

Formateur : Nicolas CARREIN, formateur d'adultes
Dates : du 15 au 19 septembre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : WORDBRUX 15.09
Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

Formateur : Nicolas CARREIN, formateur d'adultes
Dates : du 13 au 17 octobre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : WORDBRUX 13.10
Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

Formateur : Jozef JANSSENS, formateur d'adultes
Dates : du 20 au 24 octobre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : WORD 20.10
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Perfectionnement Traitement de texte Word / OpenOffice Writer

116 € - demandeurs d'emploi 35 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

10

3 séances consacrées à l'automatisation des mises en page grâce aux styles et aux modèles, à la gestion des longs documents (enchaînement des paragraphes, mode plan, index et tables des matières...) et au publipostage (création d'étiquettes, de lettres et de répertoires). La formation sera également l'occasion d'une comparaison entre les deux applications Word et OpenOffice Writer, l'une payante et propriétaire, l'autre gratuite et libre, disponible tant sous Windows que sous Ubuntu Linux.

Pré requis : " jongler " avec les commandes présentées dans le stage Word initiation ou avoir suivi le stage Word initiation.

Public : pour les particuliers ou associations voulant réaliser rapidement des mises en page soignées.

Groupe : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum
 1 PC par personne

Formateur : Jean-Pierre GUERDON, formateur d'adultes
Dates : du 10 au 12 juin de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTWORD 10.06
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formatrice : Christine L'HOIR, formatrice d'adultes
Dates : du 24 au 26 juin de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTWORDMONS 24.06
Lieu : rue du Fish Club, 6 à 7000 Mons

Formations Monde associatif Tout public

Formatrice : Isabelle HAYEZ, formatrice d'adultes
Dates : Du 7 au 9 juillet de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTWORDBRUX 07.07
Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

Formateur : Jozef JANSSENS, formateur d'adultes
Dates : du 11 au 13 août de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTWORD 11.08
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 30 septembre au 2 octobre de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTWORDMONS 30.09
Lieu : rue du Fish Club, 6 à 7000 Mons

Formateur : Jean-Pierre GUERDON, formateur d'adultes
Dates : du 28 au 30 octobre de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTWORDBRUX 28.10
Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

Initiation au tableur : Excel / OpenOffice Calc

Cinq demi-journées

171 € - demandeurs d'emploi 51 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

Prenez un tableur, configurez-le convenablement et, à partir d'exercices pratiques, organisez votre feuille de travail et familiarisez-vous avec les formules et fonctions d'Excel et d'OpenOffice Calc.

La formation sera également l'occasion d'une comparaison entre les deux applications, l'une payante et propriétaire, l'autre gratuite et libre, disponible tant sous Windows que sous Ubuntu Linux.

Introduction et présentation d'Excel, gestion des fichiers et classeurs, gestion des feuilles
 Formules de calcul, adresses fixes et relatives
 Séries prédéfinies et incrémentées
 Copie et déplacement, copie avec liaison
 Mise en forme et encadrements
 Quelques fonctions de base : mathématiques, statistiques, logiques
 Calculs sur les heures et les dates
 Calculs multi-feuilles
 Groupe de travail
 Graphiques
 Tris, filtres et sous-totaux
 Impression
 Comparaison avec OpenOffice Calc

Public : Utilisateurs débutants d'Excel et/ou d'OpenOffice Calc, fonctions de secrétariat et de comptabilité, toute personne désireuse d'exploiter au mieux les fonctions du tableur.

Formations

Monde associatif

Tout public

Groupe : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum
1 PC par personne

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 9 au 13 juin 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : EXCELMONS 09.06
Lieu : rue de Rotterdam, 23 à 4000 Liège

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 16 au 20 juin 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : EXCEL 16.06
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formateur : Jean-Pierre GUERDON, formateur d'adultes
Dates : du 30 juin au 4 juillet 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : EXCELBRUX 30.06
Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

Formateur : Nicolas CARION, formateur d'adultes
Dates : du 30 juin au 4 juillet 2008 de 18h30 à 21h30
Réf : EXCEL 30.06SOIR
Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 25 au 29 août 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : EXCEL 25.08
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 15 au 19 septembre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : EXCELMONS 15.09
Lieu : rue du Fish Club, 6 à 7000 Mons

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 20 au 24 octobre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : EXCELBRUX 20.10
Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 27 au 31 octobre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : EXCEL 27.10
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Perfectionnement : Excel/Open Office Calc

116 € - demandeurs d'emploi 35 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

3 séances
Fonctions avancées (financière, logique, recherche et matrice)
Valeur cible
Collage spécial
Zones nommées
Base de données
Rapport de tableaux croisés
Protection des données
Styles et modèles
Barres d'outils personnalisées



Prérequis : " jongler " avec les commandes présentées dans le stage Excel/ OpenOffice Calc initiation ou avoir suivi le stage Excel/Open Office initiation

Public : pour les particuliers ou associations voulant perfectionner leurs connaissances en Excel afin d'être à même de représenter, simuler, analyser et interpréter des données en s'appuyant sur des exercices pratiques.

Groupe : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum
1 PC par personne

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 6 au 8 mai 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTEXCEL 06.05
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 24 au 26 juin 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTEXCEL 24.06
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 1 au 3 juillet 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTEXCELMONS 01.07
Lieu : rue du Fish Club, 6 à 7000 Mons

Formateur : Jean-Pierre GUERDON, formateur d'adultes
Dates : les 10, 11 et 14 juillet 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTEXCELBRUX 10.07
Lieu : rue du Méridien, 30 à 1210 Bruxelles

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 02 au 4 septembre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTEXCEL 02.09
Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formatrice : Françoise GUYETTE, formatrice d'adultes
Dates : du 30 septembre au 02 octobre 2008 de 9h15 à 12h15
Réf : PERFECTEXCEL 30.09
Lieu : rue du Fish Club, 6 à 7000 Mons

Formations

Monde associatif
Tout public

Gestion des fichiers : Access / Open Office Base

Cinq demi-journées

171 € - demandeurs d'emploi 51 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

Qu'est-ce qu'une base de données ? A quoi cela sert-il ? Comment analyser un problème pour le traduire ensuite en une base, comment améliorer l'interface utilisateur, créer des formulaires, des requêtes, présenter ses résultats sous forme de synthèses et de graphiques, comment générer des rapports et transformer votre base en application (ajouts de menus, démarrage automatique, ...). La formation sera également l'occasion d'une comparaison entre les deux applications Access / OpenOffice Base, l'une payante et propriétaire, l'autre gratuite et libre, disponible tant sous Windows que sous Ubuntu Linux.

- Gestion d'une base de données
- Création et mise en relation de différentes tables de données
- Gestion des tables ajout, modification, suppression d'enregistrement
- Mise en forme
- Formulaire
- Impressions des états des étiquettes
- Sélections - extractions - filtres
- Publipostage
- Initiation aux macros
- Relation et intégration avec Word et Excel

12

Public : Toute personne désireuse de s'initier au système de gestion de bases de données relationnelles Access, ou d'approfondir ses connaissances; utilisateurs débutants d'Access.

Groupe : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum
1 PC par personne

Formatrice : Colette GEUSE

Dates : du 5 au 9 mai de 9h à 13h

Réf : ACCESS 05.05

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à Nivelles

Formatrice : Christine L'HOIR, formatrice d'adultes

Dates : du 7 au 11 juillet de 9h à 13 h

Réf : ACCESS 07.07

Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formateur : Jozef JANSSENS, formateur d'adultes

Dates : du 25 au 29 août 2008 de 13h à 17h

Réf : ACCESS 25.08

Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Création d'un site Internet : Macromédia : Dreamweaver MX + Fireworks MX

Six demi-journées

255 € - demandeurs d'emploi 80 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

Cette formation s'adresse à des personnes ayant une très bonne connaissance d'Internet et de Windows. Après une revue rapide du langage HTML, cette formation permettra de tirer parti des possibilités et des automatismes de Dreamweaver et de Fireworks. Cette formation apporte également un regard critique sur les différents modes d'utilisation et d'exploitation des sites Web.

DREAMWEAVER : Editeur Web

- Création de pages HTML
- Insertion d'images, tableaux, hyperliens, multiframe, formulaires, sons, images animées, éléments multimédia, album photos, calques et autres petites choses pour agrémenter votre site.
- Utilisation du Javascript et du DHTML offert par Dreamweaver, gestion des comportements, interactivité, ...
- Importance des Meta Tags (mots clés) pour les moteurs de recherche, référencement
- Transfert du site créé sur le serveur en FTP et mises à jour du site

FIREWORKS : Programme graphique

- Création d'images animées, boutons et menu
- Utilisation des palettes Trait, Effets, Trame... et des différents outils graphiques possibles

Pré-requis : Avoir une très bonne connaissance d'Internet et de Windows.

Public : Toute personne prête à s'investir dans une création de sites ou désireuse de compléter ses connaissances au niveau des techniques de publication Web et de jeter un regard critique sur ce nouveau média de communication.

Groupe : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum
1 PC par personne

Formatrice : Anouk GRANDJEAN, formatrice d'adultes

Dates : les 19, 20, 22, 23, 26, 27 mai 2008 13h15 à 16h15

Réf : DREAM 19.05

Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Dates : les 06, 07, 09, 10, 13 et 14 octobre 2008 de 09h30 à 12h30

Réf : DREAM 06.10

Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Réaliser sa présentation sous format PowerPoint 2003 / OpenOffice Impress

Cinq demi-journées

171 € - demandeurs d'emploi 51 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

Ces logiciels permettent de créer une présentation pour écran et vidéo projecteur (un diaporama). La formation a pour but de maîtriser les fonctionnalités principales de Powerpoint afin de concevoir rapidement des diaporamas qui soutiendront efficacement les présentations orales en réalisant des diapositives mises en valeur via un diaporama attractif. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité de ses présentations professionnelles et de gagner en efficacité et rapidité grâce aux fonctionnalités les plus avancées de Powerpoint. La formation sera également l'occasion d'une comparaison entre les deux applications Powerpoint / OpenOffice Impress, l'une payante et propriétaire, l'autre gratuite et libre, disponible tant sous Windows que sous Ubuntu Linux.

Quelques points de matière :

- Comment insérer divers objets au sein d'une présentation : texte, image, forme automatique, diagramme, tableau, graphique, son, vidéo... ; objets existants, à créer ou à rechercher via des sites Internet.
 - Modes et techniques d'animation de ces objets au sein de chaque diapositive.
 - Types et modes de transition entre diapositives.
 - Minuter sa présentation.
 - Exécution automatique, manuelle ou alternative de sa présentation.
- Formats d'exportation : .ppt, .pps, .mhtml, .pdf, package cédérom.
Gestion des commentaires, de l'impression, envoi et réception via Internet...

Public : Toute personne appelée à faire une présentation en public et ayant une connaissance de l'environnement Windows et/ou Ubuntu/Linux

Groupe : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum
1 PC par personne

Formatrice : Colette GEUSE, formatrice d'adultes

Dates : du 23 au 27 juin 2008 de 09h15 à 12h15

Réf : POWERPOINT 23.06

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

Formateur : Philippe DELNEUF COURT, formateur d'adultes

Dates : du 7 au 11 juillet 2008 de 13h30 à 16h30

Réf : POWERPOINT 07.07

Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formateur : Nicolas CARION, formateur d'adultes

Dates : les 23, 24, 25, 28, 29 juillet de 9h15 à 12h15

Réf : POWERPOINT 23.07

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

Formateur : Philippe DELNEUF COURT, formateur d'adultes

Dates : du 4 au 8 août 2008 de 9h15 à 12h15

Réf : POWERPOINT 04.08

Lieu : CESEP, Espace 2000, rue Taburiaux 25 à Genappe

Formateur : Nicolas CARION, formateur d'adultes

Dates : les 22, 23, 24, 25, 26 septembre de 18h30 à 21h30

Réf : POWERPOINT 22.09SOIR

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

Formations
Monde associatif
Tout public

L'univers LINUX

80 € - demandeurs d'emploi 25 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

Vous maîtrisez déjà suffisamment Windows (Word, Excel, PowerPoint, Outlook et Internet Explorer) et vous désirez découvrir autre chose? Vous avez déjà entendu parler de LINUX et les concepts de " gratuit ", " libre " vous intéressent mais vous n'osez pas trop vous lancer tout seul ?

Cette formation vous permettra de voyager d'une façon globale dans l'univers LINUX, mais aussi de comprendre les différences et surtout les ressemblances qui existent entre LINUX et WINDOWS.

Vous aurez la possibilité d'utiliser différents programmes utilisés le plus fréquemment (traitement de texte, tableur, présentations, Internet) pour vous familiariser avec le langage de l'univers LINUX. Remarque: Cette formation est bien une découverte de LINUX et non une formation spécifique pour maîtriser entièrement LINUX.

Cette formation poursuit les objectifs suivants :

- Donner un premier aperçu des fonctionnalités de LINUX
- Montrer les ressemblances et différences entre Windows et LINUX
- Susciter l'envie des participants de se lancer dans LINUX
- Présenter les avantages de LINUX aux participants

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Utiliser les fonctions principales de LINUX
- " Traduire " certaines fonctionnalités de Windows en LINUX
- Se débrouiller dans le traitement de texte, le tableur, la messagerie et les présentations de LINUX.

Public : Les personnes du secteur associatif qui désirent faire un premier pas dans LINUX et qui maîtrisent déjà suffisamment Word, Excel, PowerPoint, Outlook et Internet explorer mais sans être informaticien.

Groupe : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum
1PC par personne

Formatrice : Laure VAN RANST, formatrice d'adultes avec expérience de l'utilisation de LINUX

Dates : les 17 et 18 septembre 2008 de 13h00 à 16h00

Réf : LINUX 17.09

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

Dates : les 20 et 21 octobre 2008 de 13h00 à 16h00

Réf : LINUX 20.10

Lieu : CESEP, rue du Géant, 8 à 1400 Nivelles

13

Agenda

Programme	Lieu	Prix		Dates	Heures	Références
		normal	d'emploi			
MAI						
ACCESS	NIVELLES	171 €	151 €	du 05/05 au 09/05	9 h 00 à 13 h 00	ACCESS 05.05
EXCEL PERFECT	GENAPPE	116 €	35 €	du 06/05 au 08/05	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTEXCEL 06.05
WINDOWS	GENAPPE	116 €	35 €	du 19/05 au 21/05	9 h 15 à 12 h 15	WIN 19.05
DREAMWEAVER	GENAPPE	255 €	80 €	du 19/05 au 27/05	13 h 15 à 16 h 15	DREAMWEAVER 19.05
JUIN						
WORD	GENAPPE	171 €	51 €	du 02/06 au 06/06	9 h 15 à 12 h 15	WORD 02.06
WINDOWS	NIVELLES	116 €	35 €	du 09/06 au 11/06	18 h 30 à 21 h 30	WIN 09.06SOIR
EXCEL	LIEGE	171 €	51 €	du 09/06 au 13/06	9 h 15 à 12 h 15	EXCEL 09.06
WORD PERFECT	GENAPPE	116 €	35 €	du 10/06 au 12/06	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTWORD 10.06
EXCEL	GENAPPE	171 €	51 €	du 16/06 au 20/06	9 h 15 à 12 h 15	EXCEL 16.06
WORD	MONS	171 €	51 €	du 16/06 au 20/06	9 h 15 à 12 h 15	WORDMONS 16.06
WORD	NIVELLES	171 €	51 €	du 16/06 au 20/06	18 h 30 à 21 h 30	WORD 16.06SOIR
WORD	BRUXELLES	171 €	51 €	du 23/06 au 27/06	9 h 15 à 12 h 15	WORDBRUX 23.06
INTERNET	NIVELLES	77 €	24 €	du 23/06 au 24/06	18 h 30 à 21 h 30	INTERNET 23.06SOIR
WORD	LIEGE	171 €	51 €	du 23/06 au 27/06	9 h 15 à 12 h 15	WORDLIEGE 23.06
POWERPOINT	NIVELLES	171 €	51 €	du 23/06 au 27/06	9 h 15 à 12 h 15	POWERPOINT 23.06
WORD PERFECT	MONS	116 €	35 €	du 24/06 au 26/06	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTWORDMONS 24.06
EXCEL PERFECT	GENAPPE	116 €	35 €	du 24/06 au 26/06	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTEXCEL 24.06
JUILLET						
EXCEL	BRUXELLES	171 €	51 €	du 30/06 au 04/07	9 h 15 à 12 h 15	EXCELBRUX 30.06
EXCEL	NIVELLES	171 €	51 €	du 30/06 au 04/07	18 h 30 à 21 h 30	EXCEL 30.06SOIR
EXCEL PERFECT	MONS	116 €	35 €	du 01/07 au 03/07	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTEXCELMONS 01.07
WORD PERFECT	BRUXELLES	116 €	35 €	du 07/07 au 09/07	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTWORDBRUX 07.07
ACCESS	GENAPPE	171 €	51 €	du 07/07 au 11/07	9 h 00 à 13 h 00	ACCESS 07.07
POWERPOINT	GENAPPE	171 €	51 €	du 07/07 au 11/07	13 h 30 à 16 h 30	POWERPOINT 07.07
EXCEL PERFECT	BRUXELLES	116 €	35 €	du 10/07 au 14/07	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTEXCELBRUX 10.07
WINDOWS	NIVELLES	116 €	35 €	du 14/07 au 16/07	9 h 15 à 12 h 15	WIN 14.07
INTERNET	NIVELLES	77 €	24 €	du 17/07 au 18/07	9 h 15 à 12 h 15	INTERNET 17.07
POWERPOINT	NIVELLES	171 €	51 €	du 23/07 au 29/07	9 h 15 à 12 h 15	POWERPOINT 23.07
WINDOWS	GENAPPE	116 €	35 €	du 30/07 au 01/08	9 h 15 à 12 h 15	WIN 30.07
AOUT						
WORD	GENAPPE	171 €	51 €	du 04/08 au 08/08	9 h 15 à 12 h 15	WORD 04.08
POWERPOINT	GENAPPE	171 €	51 €	du 04/08 au 08/08	9 h 15 à 12 h 15	POWERPOINT 04.08
WORD PERFECT	GENAPPE	116 €	35 €	du 11/08 au 13/08	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTWORD 11.08
EXCEL	GENAPPE	171 €	51 €	du 25/08 au 29/08	9 h 15 à 12 h 15	EXCEL 25.08
ACCESS	GENAPPE	171 €	51 €	du 25/08 au 29/08	13 h 00 à 17 h 00	ACCESS 25.08
SEPTEMBRE						
EXCEL PERFECT	GENAPPE	116 €	35 €	du 02/09 au 04/09	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTEXCEL 02.09
WINDOWS	MONS	116 €	35 €	du 03/09 au 05/09	9 h 15 à 12 h 15	WINMONS 03.09
WORD	MONS	171 €	51 €	du 08/09 au 12/09	9 h 15 à 12 h 15	WORDMONS 08.09
WINDOWS	BRUXELLES	116 €	35 €	du 09/09 au 11/09	9 h 15 à 12 h 15	WINBRUX 09.09
WINDOWS	NIVELLES	116 €	35 €	du 09/09 au 11/09	18 h 30 à 21 h 30	WIN 09.09SOIR
INTERNET	NIVELLES	77 €	24 €	du 15/09 au 16/09	18 h 30 à 21 h 30	INTERNET 15.09SOIR
EXCEL	MONS	171 €	51 €	du 15/09 au 19/09	9 h 15 à 12 h 15	EXCELMONS 15.09
WORD	BRUXELLES	171 €	51 €	du 15/09 au 19/09	9 h 15 à 12 h 15	WORDBRUX 15.09
LINUX	NIVELLES	80 €	25 €	du 17/09 au 18/09	13 h 00 à 16 h 00	LINUX 17.09
POWERPOINT	NIVELLES	171 €	51 €	du 22/09 au 26/09	18 h 30 à 21 h 30	POWERPOINT 22.09SOIR
WORD PERFECT	MONS	116 €	35 €	du 30/09 au 02/10	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTWORDMONS 30.09
EXCEL PERFECT	MONS	116 €	35 €	du 30/09 au 02/10	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTEXCEL 30.09
OCTOBRE						
DREAMWEAVER	GENAPPE	255 €	80 €	du 06/10 au 14/10	9 h 30 à 12 h 30	DREAMWEAVER 06,10
WINDOWS	BRUXELLES	116 €	35 €	du 07/10 au 09/10	9 h 15 à 12 h 15	WINBRUX 07.10
WORD	BRUXELLES	171 €	51 €	du 13/10 au 17/10	9 h 15 à 12 h 15	WORDBRUX 13.10
WINDOWS	GENAPPE	116 €	35 €	du 14/10 au 16/10	13 h 15 à 16 h 15	WIN 14.10
LINUX	NIVELLES	80 €	25 €	du 20/10 au 21/10	13 h 00 à 16 h 00	LINUX 20.10
WORD	GENAPPE	171 €	51 €	du 20/10 au 24/10	9 h 15 à 12 h 15	WORD 20.10
EXCEL	BRUXELLES	171 €	51 €	du 20/10 au 24/10	9 h 15 à 12 h 15	EXCELBRUX 20.10
EXCEL	GENAPPE	171 €	51 €	du 27/10 au 31/10	9 h 15 à 12 h 15	EXCEL 27.10
WORD PERFECT	BRUXELLES	116 €	35 €	du 28/10 au 30/10	9 h 15 à 12 h 15	PERFECTWORDBRUX 28.10



Formations

pour demandeurs d'emploi

Renseignements et inscriptions

Hanane LABROUFI

Tél : 067/890 864 de 9h à 12h
ou informatique@cese.be

Une formation tremplin pour l'emploi ?

Des stagiaires en témoignent...

Soyez les prochains à en bénéficier !

Le CESEP est un organisme d'insertion socioprofessionnelle et d'éducation permanente agréé et soutenu par la Communauté française et la Région wallonne.

En 20 ans, le CESEP a permis à environ 3000 demandeurs d'emploi de suivre gratuitement des formations socioprofessionnelles.

Nous vous livrons ci-après les témoignages de stagiaires ayant récemment suivi nos formations et ayant décroché l'emploi qu'ils cherchaient !

" Je vous écris pour vous annoncer que j'ai trouvé un emploi dans un centre social et que j'y travaille depuis début mars 2008. Je vous remercie car c'est en partie grâce à vous que j'ai eu le poste. D'une part pour m'avoir permis de suivre votre formation et d'autre part (et surtout) pour m'avoir donné confiance en moi. Je suis allée à l'entretien avec un esprit positif et cela a payé. "
(Frédérique, 32 ans)

"Je fais la publicité de vos formations en insistant sur leur qualité. Personne ne me croit quand je dis qu'il y a un an je ne savais pas allumer un ordinateur. Un brin de nostalgie me fait aimer les ordinateurs sur lesquels j'ai appris les tabulations et autres formules magiques. On passe maintenant pour des calés de l'informatique et le mérite vous revient ! Quant à la dactylographie, elle nous est restée collée aux doigts tellement on a dû taper. Et ce que j'ai appris dans les autres modules non informatiques me trotte toujours dans un coin de la tête. J'ai commencé un boulot début novembre à Louvain-la-Neuve ! Après quelques intérim et des temps partiels j'ai cherché un temps plein. J'ai été contactée pour les jobs où l'utilisation de langues étrangères était requise, malgré un néerlandais un peu trop faible pour la région.

Je me suis alors inscrite pour un stage en entreprise néerlandophone. Entretemps j'ai répondu à une des seules offres où on ne demandait que l'allemand et l'espagnol. Et voilà. Je preste un 3/4 temps dans une PME familiale d'une dizaine de personnes dans le domaine des profilés en aluminium. Je suis assistante commerciale externe. C'est un boulot administratif et mes contacts clients se font principalement dans le cadre de la prospection. L'ambiance au travail est bonne et conviviale. Il y a également une dynamique constructive, à l'écoute des idées. Pour le moment, je travaille sous contrat PFI et je devrais signer un CDI si tout va bien d'ici 6 mois. Bonne continuation. "
(Bénédicte, 32 ans)

" Je voulais vous dire que e Ministère où j'ai fait mon stage m'a engagée ! Ils ont été très contents de mon travail et ont tout fait pour me garder. Pendant ces semaines, je me suis fort investie et ai manifesté une réelle motivation. Je suis super contente de cette nouvelle qui m'a été confirmée tout récemment. Je suis ravie et commence début mai 2008. "
(Tiziana, 29 ans)

" Je cherchais un travail dans le secteur d'aide aux personnes. J'ai envoyé des lettres de motivation ciblées et bien argumentées...et j'ai obtenu l'emploi d'aide soignante ! Ce n'est pas de tout repos et en même temps cela me plaît beaucoup. "
(Patricia, 43 ans)

**Rejoignez nos groupes de formation !
Atmosphère professionnelle et conviviale
garantie.**

15

Formations

Demandeurs d'emploi

" Dès le premier contact avec le Ceseq, j'ai compris que j'avais pris la bonne décision pour un nouveau départ professionnel et personnel. Il n'y a que du bonheur. Les formateurs mettent vraiment tout en œuvre pour notre réussite : compétence, professionnalisme et aussi leur patience pour nous apprendre la matière, nous guider, nous conseiller et nous encourager. Tout cela dans une bonne humeur et un optimisme contagieux. J'y ai aussi trouvé un groupe soudé, toujours prêt à s'entraider et dans lequel je me sens bien. Je ne peux que dire "Merci".
(Marie-Paule, 48 ans)

" La formation en bureautique me fait vraiment penser à l'histoire du grain de riz : c'est une formation de partage et de solidarité où l'humour et le relationnel ont une place prépondérante mis à part les contenus abordés. Chacun de nous, parfois faible, parfois en révolte ou encore blindé dans sa carapace offre de sa richesse intérieure. S'il nous manque quelque chose : un réconfort, un avis..., on trouve bien quelqu'un pour s'aider, se remonter le moral ou se supporter ! On en rit, on en pleure mais on se quitte chaque jour enrichi. C'est ça la vie d'un groupe ! "
(Isolde, 40 ans)

Propos recueillis par
Bénédicte VANDENHAUTE

16



OPPORTUNITÉS À SAISIR POUR DEMANDEURS D'EMPLOI

Formations gratuites à Nivelles et à Genappe

DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2008

Contenu

- " **Informatique et Travaux de bureau** " : Windows, Word, Excel, Access, Internet, Outlook, PowerPoint, dactylographie, vie sociale, réalisation d'un CV, communication...
+ Création d'un CV vidéo (30 h) (projet innovant)

- " **Accès aux Métiers de l'Informatique** " : initiation à la conception de sites, à l'hardware et aux réseaux en plus des logiciels de bureautique classique.

Il s'agit de cours du jour intensifs (4 à 5 jours/semaine, de 9 h à 16 h 30) d'une durée de 3 à 4 mois suivis d'un stage facultatif (1 mois) en entreprise.

Public

Tout chercheur d'emploi (libre ou indemnisé), entre 18 et 60 ans, désireux de s'investir avec énergie et enthousiasme dans des cours interactifs.

La formation est réservée quasi exclusivement aux personnes peu diplômées (études primaires ou enseignement secondaire inférieur). 50 places maximum.

Atouts et facilités

Formateurs à l'écoute. Matériel informatique récent. Maximum 15 personnes par groupe.

Participation financière du FOREm dans les frais (déplacements + garde des enfants) et octroi d'une prime de formation.

Inscriptions et sélections

De juin à août 2008.

Prise de contact : 067/89.08.50 (secrétariat) ou ar@cese.be

PS : Pour ceux qui souhaitent juste une initiation, il y a aussi une formation en 12 jours

- " **Approche de l'informatique** " (Internet, Word et Excel) (PMTIC).

Conditions d'admission : uniquement pour ceux qui habitent la région wallonne, qui sont demandeurs d'emploi (libres ou indemnisés) et/ou qui dépendent du CPAS.

**TÉLÉPHONEZ DÈS À PRÉSENT
POUR RECEVOIR NOS BROCHURES.
067/89.08.50**

Balisés

Explorer, anticiper, comprendre. Tels des baliseurs, nous posons des repères sur lesquels les professionnels peuvent prendre appui pour construire, conduire leurs actions, exercer leurs métiers.

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Les bénéfiques des ASBL, bien plus qu'une question technique

par Eric VERMEERSCH

Il est de plus en plus fréquent de voir des pouvoirs publics s'interroger sur la pertinence d'octroyer des subsides aux ASBL qui réalisent des bénéfiques et être tatillons avec celles qui en font. Cela se traduit pour certaines par la non perception d'une partie des subsides, promis, mérités, par le simple fait qu'elles cumulent des subsides et des rentrées propres. Il s'agit là d'une perception ultra restrictive de la notion de lucre dans les ASBL.

Faut-il rappeler ce que signifie exactement " Association sans but lucratif " ? Il s'agit tout simplement, à l'inverse des sociétés commerciales¹, d'une structure qui ne peut distribuer les éventuels bénéfiques de l'année à ses membres. Ces bénéfiques doivent être maintenus dans l'ASBL et pourront ainsi être consacrés, dans les années futures, aux activités de l'ASBL².

Subordonner l'octroi d'un subside au fait de ne pas réaliser de bénéfiques revient, mathématiquement, à obliger les ASBL à réaliser des pertes ou à équilibrer strictement leurs comptes. Une entité, qu'elle soit commerciale ou non, qui serait structurellement en perte est condamnée à disparaître. Imaginons en effet un ménage qui, d'année en année, dépenserait plus qu'il ne gagne. Il peut vivre ainsi quelque temps mais au final, il ne devra sa survie qu'à un endettement de plus en plus lourd et de plus en plus aléatoire, jusqu'au moment où il ne recevra plus de crédit et finira...à la rue. Peut-on alors imaginer des structures privées qui seraient viables en ne réalisant ni bénéfice ni perte ? Il convient pour y répondre de se poser la question " à quoi servent les bénéfiques ? ".

Une mesure d'efficacité économique

Les bénéfiques sont en microéconomie une mesure d'efficacité, de performance. Sans entrer dans l'analyse critique de cette vision du monde, cette mesure a peu de sens dans le non marchand qui existe avant tout pour rendre un service aux membres ou à tout ou partie de la population et n'est pas là pour rétribuer le capital de ses actionnaires. Cependant, interdire ou trop limiter les possibilités de bénéfiques aux ASBL subsidiées est un mauvais message aux gestionnaires qui pourraient ne pas juger utile de les gérer au mieux, cela ne servant qu'à diminuer le subside ! Au delà de cet effet pervers possible, il convient de voir à quoi sert le bénéfice dans une ASBL.

Se constituer un bas de laine

Dans le cas qui nous préoccupe, nous appellerons ce bas de laine *fonds propres*³. La plupart des ASBL sont, lors de leur constitution, dans la situation d'un jeune couple qui débute dans la vie avec...rien. En effet, comme il n'y a aucune mise de fonds obligatoire, la structure démarre sans ou avec des fonds propres minimes. Si la loi oblige les sociétés commerciales à accroître leurs fonds propres en y consacrant une partie de leurs bénéfiques, pourquoi les pouvoirs publics interdiraient-ils aux ASBL subsidiées de faire de même, alors qu'elles ont encore moins de fonds propres au départ. N'auraient-elles donc pas besoin de ces fonds propres ? Cela reviendrait à dire que les ASBL ne sont pas des entreprises. On comprendra facilement qu'il n'en est rien : les ASBL ont besoin d'investissements, elles occupent des bureaux, elles engagent du personnel, elles ont des relations avec les banques et certaines sont bien plus importantes, en volume d'activités et en nombre de personnes employées, que des sociétés commerciales. Dans ce sens, les pouvoirs publics ont d'ailleurs reconnu implicitement que les ASBL étaient des structures économiques d'importance. La loi de 2002 précise des règles comptables strictes et impose à bon nombre d'ASBL une comptabilité similaire à celle des sociétés commerciales, y compris le dépôt des comptes à la Banque nationale.

Des fonds propres pour quoi faire ?

Leur utilité dans les investissements saute aux yeux. Plutôt que d'avoir recours à l'emprunt, l'ASBL qui possède des fonds propres pourra les utiliser pour investir, ce qui, dans de nombreux cas, est un impératif pour réaliser l'objet social. On n'imagine pas une EFT⁴ ou une ETA⁵ sans matériel de production, ou, pire encore, un hôpital sans matériel de soins ! Il n'est cependant pas possible, ni souhaitable, de tout investir par les fonds propres, ceux-ci risquant bien d'être de toutes manières insuffisants si les investissements sont importants. Il faudra donc avoir recours à l'emprunt. Si l'ASBL n'a pas de fonds propres, le banquier ne sera pas rassuré car il n'aura aucune garantie. Il va de plus analyser la rentabilité de l'association. Au plus elle sera faible, au moins il sera enclin à lui prêter des capitaux. Il s'agit ici de l'adage bien connu " on ne prête qu'aux riches ". En se basant sur l'analyse financière, le banquier utilisera le ratio d'endettement⁶ qui calcule le taux d'endette-

ment d'une structure, en comparant ses dettes à ses fonds propres. Si ce ratio n'est pas bon, le banquier ne prêtera que s'il obtient d'autres garanties, par exemple sur les biens personnels des administrateurs ou du gestionnaire de l'association.

Les fonds propres ont-ils une autre utilité ? Si une ASBL possède des fonds propres et ne les investit pas, c'est-à-dire ne s'achète pas des machines ou des meubles ou des ordinateurs, ils sont alors disponibles et lui assurent de la trésorerie. Cela signifie qu'elle pourra faire face aux retards de paiements, soit de ses usagers⁷, soit...des pouvoirs publics. Imaginons une ASBL qui reçoit une promesse, ferme, de subsides. Pour fonctionner, pour réaliser ce pour quoi elle a reçu son subside, elle doit donc avancer l'argent. Elle a plusieurs solutions : soit elle emprunte, soit elle a une trésorerie suffisante pour attendre le paiement des pouvoirs publics. Dans le premier cas, cela va lui coûter car elle devra payer des intérêts qui ne seront d'ailleurs pas pris en compte par les pouvoirs publics. Dans ce premier cas également, elle devra verser aux banques des sommes qu'elle aurait pu consacrer à la réalisation de son objet social. Elle a donc tout avantage à avoir suffisamment de trésorerie.

Retenons donc que les fonds propres serviront à investir, soit directement, soit en facilitant l'accès à l'emprunt et à s'assurer de la trésorerie pour tout simplement pouvoir fonctionner et faire face à ses obligations de paiement, jour après jour. Les fonds propres sont donc un élément indispensable au développement et à la pérennité d'une structure, que ce soit une ASBL ou une entreprise. Les intérêts notionnels, au-delà des aspects fiscaux, contribuent à favoriser la création de fonds propres dans les entreprises.

Des capitaux permanents pour voir venir

Le gestionnaire pointilleux, outre l'état de ses fonds propres, tiendra à l'œil ses capitaux permanents⁸. Il veillera à investir avec du financement long (plus d'un an) et vérifiera si sa trésorerie est suffisante en calculant le *fonds de roulement*⁹ de son ASBL ainsi que le *besoin en fonds de roulement*¹⁰ de cette dernière. Il pourra ainsi calculer sa *trésorerie nette*¹¹, c'est-à-dire le surplus de trésorerie dont il dispose par rapport à ses besoins d'exploitation. Je ne rentrerai pas dans les détails trop techniques de ces trois notions, je vous en donne les formules en note de bas de page et une simple recherche sur internet suffira au bonheur des curieux. Plus pratiquement, il y a lieu de retenir que les ASBL n'échappent pas à ces règles de gestion et ont donc besoin d'un fonds de roulement, d'autant plus élevé que les créances envers les pouvoirs publics sont importantes.

Il nous reste donc à voir comment faire pour avoir un fonds de roulement suffisant. La première méthode consiste à emprunter à long terme aussi souvent qu'on le peut mais cela n'est possible dans la toute grande majorité des cas que pour financer des investissements. Essayez de demander des emprunts à plus d'un an à votre banquier pour financer des besoins courts (de la trésorerie par exemple) ! En outre, qui dit emprunt dit avoir une bonne santé financière et donc, comme je l'ai montré précédemment, avoir des fonds propres. Une autre possibilité est d'augmenter le capital qui est le premier élément des fonds propres, ce qu'apportent les actionnaires/associés mais c'est impossible pour les ASBL qui n'ont pas de capital. La troisième possibilité est donc, au fil du temps et au moyen...des bénéfices accumulés année après année, d'augmenter ses avoirs propres. Il reste, pour les ASBL, une dernière possibilité qui consiste à recevoir des dons d'une certaine importance de généreux donateurs ! Les gestionnaires d'ASBL apprécieront. Bref, le problème est toujours le même, les ASBL ont un besoin absolu de dégager du bénéfice pour se constituer des fonds propres afin de leur permettre d'avoir accès à l'emprunt, de financer une partie de leurs investissements, d'avoir un volant de trésorerie suffisant.

Balises



Au-delà des aspects techniques

Il semble donc clair sur un plan d'une pure logique de gestion, qu'il faille permettre aux ASBL de faire des bénéfices. Limiter cette possibilité, c'est les entrainer vers une disparition à plus ou moins brève échéance en les mettant dans l'impossibilité de gérer correctement leurs activités.

Cela aboutirait à un appauvrissement considérable de la sphère associative du non marchand. Je peux comprendre le souci des pouvoirs publics : limiter les dépenses, respecter un budget, faire des économies mais le critère du bénéfice est mal choisi et témoigne d'une méconnaissance des règles les plus élémentaires de la gestion des structures privées et des ASBL en particulier ou alors, oserais-je y penser, il y a là une volonté manifeste de mettre à mal le secteur associatif.

Dans le meilleur des cas, cet appauvrissement de l'associatif aurait pour conséquence le transfert de ses activités vers les pouvoirs publics, l'autre sphère du monde du non marchand. On peut discuter de l'équité de la chose, de ses conséquences pratiques, opérationnelles ainsi que de son impact sur la vie démocratique de ce pays mais c'est un autre débat. Dans le pire des cas, il y aurait un transfert des activités dévolues au secteur associatif vers les sociétés commerciales...marchandes. Je n'invente rien, cela se fait de plus en plus souvent. Il s'agirait donc d'une " marchandisation " de la culture, du social, de la santé...Il faudrait simplement rappeler aux pouvoirs publics que les sociétés commerciales sont à but lucratif et que leur logique première est de...faire des bénéfices qui eux seront distribués à des actionnaires. L'argent public dévolu à la culture et au social ira donc, pour partie, gonfler les bénéfices des entreprises c'est-à-dire, au final, dans tous les cas, des actionnaires.

Balises

Certains me rétorqueront que si l'associatif réalise des bénéfices et reçoit des subsides, il y a distorsion de concurrence ! Halte là ! Nous ne faisons pas la même chose, nous ne rendons pas les mêmes services, nous ne faisons pas les mêmes bénéfices, nous ne parlons pas là des mêmes chiffres. Des modalités de subsidiation existent et règlent cet aspect des choses et la totalité de l'argent public que nous recevons retourne toujours, quelle qu'en soit la forme, à la réalisation d'un service au public, ce qui n'est pas le cas dans le secteur marchand. De plus, ce serait nous faire payer cher, beaucoup trop cher, le fait de ne pas être fiscalisés. Cela implique aussi, si nous entrons dans ce débat, de remettre sur le tapis la discussion sur la pertinence des subsides aux entreprises qui sont importants et dont les effets positifs sont loin d'être établis. Enfin, toujours par rapport à la distorsion de concurrence, il s'agit d'un concept néolibéral que l'on n'est pas obligé d'accepter. On peut admettre qu'il y a une " discrimination positive " envers un secteur associatif qui rend un service à tout ou partie de la population et qui ne ferait du bénéfice que par obligation de gestion.

Pour terminer, empêcher l'associatif de réaliser des bénéfices pour obtenir des subsides pourrait bien aboutir à l'émergence d'un secteur associatif financé par les dons, aux mains des caritatifs, églises diverses, sectes plus ou moins douteuses mais aussi entreprises commerciales qui voudraient quelque peu redorer leur blason dans des " œuvres philanthropiques, sociales, caritatives et j'en passe ". Il s'agirait là d'un glissement d'une politique publique vers le caritatif philosophique et/ou marchand, comme c'est déjà le cas dans certains pays anglo-saxons, notamment aux Etats-Unis.

Au-delà des aspects financiers, techniques de la question, il y a

là des choix citoyens à faire afin d'éviter une Etatisation, une marchandisation et/ou une " Billgatisation " du non marchand. On peut trouver sympathique que l'ex " homme le plus riche du monde " ait doté sa fondation d'une fortune colossale pour la santé du tiers monde. On peut cependant s'inquiéter du fait que sa fondation soit plus richement dotée que l'OMS. Ce n'est plus le public qui s'engage, ce n'est plus le politique qui impulse, ce n'est plus le citoyen qui gère et contrôle, c'est le Prince qui régle !

Eric VERMEERSCH
Mars 2008

1. Principalement les sociétés de personnes à responsabilité limitée (SPRL) et les sociétés anonymes (SA) et bon nombre de société coopératives.
2. " L'association sans but lucratif est celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel. " Loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, article 1er.
3. Tout le financement qui appartient en propre à l'ASBL, ce qui n'est pas emprunté.
4. Entreprise de formation par le travail
5. Entreprise de travail adapté
6. Exemple : Fonds propres/dettes totales : si supérieur à un, la structure a plus de fonds propres que de dettes, si inférieur à 1, la structure a plus de dettes que de fonds propres.
7. Pour exemple, le secteur des hôpitaux connaît de très gros retards de paiements de la part des patients.
8. Fonds propres + dettes à long terme.
9. Fonds de roulement = capitaux permanents (fonds propres + les dettes à long terme) - actifs fixes (actifs immobilisés + les créances à long terme).
10. Besoin en fonds de roulement = (actifs circulants-créances à long terme-trésorerie)- (dettes à court terme-les dettes à court terme envers les établissements de crédits).
11. Trésorerie nette = fonds de roulement - besoin en fonds de roulement

Yahoo et Google : les affaires sont les affaires

19

par Jean-Luc MANISE

Le verdict du procès de Shi Tao, condamné en avril 2005 à dix ans de prison pour " divulgation illégale de secrets d'Etat à l'étranger " montre que la filiale de Hong Kong de Yahoo a transmis à la police les informations qui ont conduit à sa condamnation à 10 ans de prison.

Yahoo ! Holdings s'est montré très zélé. Elle a fourni à la police des informations détaillées sur le compte de Shi Tao (huoyan1989@yahoo.com.cn), transmis son adresse IP et le message, considéré comme secret d'Etat par la justice chinoise, qui sera utilisé à charge lors du procès. Ce n'est pas la première fois que Yahoo collabore. En 2003, Wang Xiaoning a été condamné à dix ans de prison pour avoir publié des articles "subversifs" sur Internet. Toujours en 2003, Li Zhi a été condamné à huit ans de prison pour "incitation à la subversion". Il avait en effet qualifié les pratiques des hommes politiques locaux de "mafieuses" sur des forums de discussions et dans des articles sur Internet. Un an plus

tôt Jiang Lijun, un activiste avait été condamné pour "incitation à la subversion des autorités de l'Etat". Selon la police, qui l'avait déjà arrêté plusieurs fois à cause de ses publications sur le Net, il était le chef de file d'un groupe de cyberdissidents. Il a été libéré le 5 novembre 2006.

Actionnaires Yahoo : non aux droits de l'homme

Yahoo est un vieux routinier de la censure en ligne. Sur ce point là au moins, Google et Yahoo s'entendent à merveille. L'année passée, les actionnaires de Google ont rejeté une résolution du fonds de pension de la ville de New York attentif au droit à la liberté d'expression. Cette demande avait été motivée par la décision de Google de censurer les résultats de son moteur de recherche chinois en supprimant tout ce qui pouvait déplaire à la dictature en place. La même résolution a été soumise aux actionnaires de Yahoo, qui ont rejeté en bloc les propositions établies pour inter-

dire la censure exercée sur l'Internet par les autorités chinoises et pour soutenir le respect des droits de l'homme. 15 % : tel est le pourcentage de votes favorables recueillis suite à la proposition formulée au cours de l'assemblée générale annuelle du groupe Internet concernant l'adoption d'une politique globale de lutte contre la censure. Une autre proposition visant à instaurer un comité des droits de l'homme au sein de Yahoo afin d'en examiner le mode de fonctionnement n'a pas suscité davantage d'engouement, recueillant seulement 4 % de votes favorables.

On censure, oui mais pas beaucoup

Et la réaction des gentils Google Boys qui veulent rendre le savoir universellement accessible ? " Nous apprécions l'esprit de cette résolution, mais nous y opposons car nous ne pensons pas qu'en fin de compte elle puisse faire avancer la liberté d'expression et d'accès à l'information en Chine. Pour nous, se retirer de Chine et fermer le site Google.cn n'est pas la bonne solution pour l'instant, ni la bonne réponse au problème de la censure d'Internet, devait déclarer David Drummond, le responsable juridique de Google juste avant la séance. Et Eric Schmidt, le PDG de Google d'ajouter que les contenus censurés ne représentaient que 1% des résultats ". Parmi les mesures recommandées par le Fonds New Yorkais, on citera l'engagement à ne pas stocker les données personnelles permettant d'identifier les surfeurs sur des machines placées dans les pays ne respectant par la liberté d'expression. Ainsi que celui de n'être pas " pro actif " en matière de censure. Les actionnaires de Google, soucieux du cours de l'action du numéro un mondial de la publicité en ligne, ont rejeté ces propositions.

Google : business is business

Le fonds ne se décourage pas pour autant : il a remis cette année une résolution qui devait être débattue en ce mois de mai, visant à contraindre Google à ne pas stocker de données permettant d'identifier des individus dans des pays non démocratiques, à résister aux demandes de censure, à informer les utilisateurs des contenus qui ont fait l'objet de censure, et à les tenir au courant de ses pratiques en matière de rétention de données. Une deuxième proposition, faite par Harrington Investments, un fond spécialisé dans les investissements éthiques, vise à créer un comité de conseil en charge de formuler des recommandations sur toutes les questions touchant aux droits de l'homme que soulèvent le fonctionnement et les pratiques de Google. Sans surprise, les gentils milliardaires ont recommandé à leurs actionnaires de rejeter ces deux initiatives susceptibles de faire baisser la pluie de dollars en n'exploitant pas à fond le formidable potentiel du marché publicitaire en Chine. Ce au même moment où l'Etat communiste censure sur YouTube, une autre acquisition de Google, des vidéos ayant trait aux événement du Tibet.

Sites critiques non référencés

Julien Pain, Responsable du bureau Internet et Libertés de Reporters sans frontières : " Certes, les prédateurs de la liberté d'expression ne sont pas tous égaux devant Internet. La Chine exerce un contrôle implacable sur les informations produites et téléchargées par les internautes. Elle dispose en effet d'énormes moyens financiers pour produire ou acheter des technologies de contrôle d'Internet et s'offrir les services de bataillons de mouchards et de cyberpoliciers. Ce pays dispose surtout du poids nécessaire pour imposer ses vues aux entreprises étrangères travaillant dans ce secteur. Yahoo !, Google, Microsoft et autre Cisco Systems ont tous accepté de censurer leurs moteurs de recherche pour faire disparaître les sites trop critiques envers Pékin. Ce faisant, elles facilitent immensément la tâche des autorités chinoises, car leurs outils sont les principales portes d'entrée sur le

Balises

Web. Si un site d'informations n'est pas référencé par ces moteurs, ses articles seront autant de bouteilles jetées à la mer. "

Le téléphone en ligne censuré

Dans une lettre ouverte datée de fin mars, le professeur chinois Guo Quan affirme son intention de poursuivre les deux moteurs de recherche pour l'avoir exclus de leurs résultats. Après avoir fondé un parti démocratique s'opposant au régime actuellement en place, Guo a été démis de ses fonctions au sein de l'université où il travaillait pour avoir enfreint la constitution chinoise. Celle-ci stipule que la Chine doit être gouvernée sous le leadership du Parti communiste. La position des moteurs de recherche reste la même : ils prétendent ne rien pouvoir y faire, puisqu'ils se doivent de suivre la ligne de conduite dictée par le gouvernement chinois pour pouvoir faire affaires au pays. Elle est suivie par d'autres sociétés pour lesquelles l'argent pèse plus lourd que la liberté d'expression. Niklas Zennström, l'ex directeur général et co-fondateur de Skype, aujourd'hui racheté par e-Bay, avait admis se soumettre aux obligations de censure, expliquant que c'est le seul moyen de faire des affaires en Chine. La Chine est avec l'Allemagne et les États-Unis l'un des trois plus gros marchés de Skype en termes d'utilisateurs actifs de son logiciel de téléphonie sur IP. Tom Online son partenaire chinois " se conforme aux lois locales " a-t-il dit, et ajoute que "Tom a implanté un filtre textuel, ce que chacun fait sur ce marché " car " c'est la réglementation ". Ce filtre censure des mots tels que " Falun Gong " ou "Dalai-Lama ".

Business is business

Des compagnies telles que Google, Microsoft et Yahoo ont été vivement critiquées pour avoir collaboré avec les autorités chinoises, mais Niklas Zennström considère que se conformer à la censure n'a rien de différent du fait d'obéir aux règles imposées en Occident. " Je peux aimer ou ne pas aimer les lois et règles de fonctionnement au Royaume-Uni, en Allemagne ou aux États-Unis " dit-il, " mais si j'y fais des affaires, je choisis de me conformer à ces lois et réglementations ". Cela explique que la société Dynamic Internet Technology, spécialisée dans le développement de logiciels " anti-censure ", vient de découvrir que la nouvelle version de Skype réservée aux chinois permettait de censurer des appels et des sessions de chat et possédait aussi des fonctionnalités digne d'un bon cheval de Troie. En effet cette version de Skype peut aussi surveiller et rapporter les activités de ses utilisateurs au gouvernement chinois.

Comme quoi l'argent n'a pas d'odeur. Songez-y, en faisant vos courses sur e-bay ou en cliquant sur une publicité de Google et de Yahoo...

Infos utiles

Voyage au cœur de la censure d'Internet Rapport d'enquête - Octobre 2007 -

(www.rsf.org/IMG/pdf/Voyage_au_coeur_de_la_censure_FR.pdf)

Carte mondiale de la censure en ligne (<http://www.byte-code.ch/Une-carte-mondiale-dessine-la.html>)

Jean-Luc MANISE

PARCOURS DU FORMATEUR

Comment devient-on formateur ? Pourquoi s'engager sur ce chemin ? Quels sont les enjeux personnels et collectifs qui les animent ? Chaque trimestre, nous vous livrons l'interview, brut de décoffrage, des formatrices et de formateurs qui bâtissent aujourd'hui l'action socioculturelle de demain.

Pour ce numéro, nous avons rencontré **Dominique BUCHLER** formatrice en oenologie et en alphabétisation.

Dominique BUCHLER

par Florence DARVILLE

" Le vin parle, à vous de l'écouter. "

FD : Pouvez-vous nous résumer votre parcours professionnel ?

DB : Adolescente, déjà j'adorais les sciences et j'avais pour projet de devenir pharmacienne. J'ai donc été à l'université où j'avais tout réussi en première session excepté l'examen de mathématique. C'était mon premier échec scolaire, je ne l'ai pas accepté. N'ayant pas cette culture de l'échec, j'ai refusé de présenter la deuxième session. Suite à cela, je me suis dirigée vers des études scientifiques au niveau graduat, le régendat en sciences géographiques. Cette orientation a contribué à parfaire ma culture du vin via l'étude des sols, de la géologie, de la climatologie mais aussi de la physique et de la chimie. Mes parents étaient passionnés par le vin, j'ai grandi dans les odeurs de bois et de vin et dans une ambiance de partage et de fête; et chez moi, cette passion s'est installée tout naturellement. D'un point de vue scolaire, j'ai en plus du régendat, une formation en sciences économiques. J'ai commencé ma carrière d'enseignante dans des sections scientifiques. Par facilité après mon mariage, j'ai été travailler dans une banque ce qui n'était pas du tout ce que j'avais envie de faire. Après sept ans, je suis retournée dans l'enseignement. Le monde de l'alphabétisation, je l'ai découvert à Charleroi au travers de formations pour formateurs d'adultes, j'y ai étudié la psychologie de l'adulte...

Parallèlement à cela, le vin a toujours fait partie de ma vie, j'allais à la rencontre des professionnels, du producteur à l'œnologue. En 1998, je franchis une étape importante en prenant un registre de commerce en tant que caviste et importatrice de vins, spiritueux et spécialités régionales. Cette démarche m'a permis de m'introduire davantage dans cette dynamique de découverte d'un mode de vie et d'une culture à part entière.

Le vin est un art de vivre. Un art de vivre qui, depuis la nuit des temps, a toujours évolué avec l'Homme et au fil des civilisations. Autour du vin, il y a une volonté de développer une philosophie de vie. Passionnée, j'apprécie le vin dans sa globalité, autant pour la culture qu'il véhicule, que par ses richesses sur le plan scientifique.

FD : Qu'est-ce qui vous a attirée dans la formation ? Qu'en retirez-vous ?

DB : C'est très clairement mon échec à l'université qui m'a motivée à devenir enseignante. Auparavant, je n'aurais jamais imaginé devenir prof, mais là, j'ai changé d'avis et mon objectif était d'accompagner les jeunes vers la réussite ! Cela a forgé mon intime conviction que s'il n'y a pas de problèmes médicaux ou psychologiques profonds, tout le monde est capable d'apprendre et de réussir. Au travers de toutes mes années d'enseignement en secondaire mon but a été de rendre les sciences plus faciles et " domptables ", c'est-à-dire de les enseigner en réalisant le transfert avec le quotidien pour créer l'intérêt et donner du sens aux matières enseignées. Cette volonté de rendre les choses abordables se retrouve dans l'approche que j'ai du vin, car le vin c'est facile! L'œnologie est à la portée de tous, même de ceux qui n'aiment pas le vin car au-delà de la " boisson ", il y a une culture, un enseignement, une science. De mes 7 à 15 ans, je baignais dans le vin, c'est ma période découverte. Entre 15 et 20 ans, je me suis formée en autodidacte, j'allais chez les vignerons avec mon carnet et je notais le travail dans la vigne, le jargon, ... L'étape suivante m'a amenée à me plonger dans les livres. Ensuite je me suis inscrite pour parfaire mes connaissances à l'école vitivinicole : " La Tour blanche " dans le Sauternais. Au terme du module suivi, l'œnologue m'a convaincue que je pouvais continuer dans cette voie. Ensuite, j'ai suivi des formations à Saint-Emilion et dans le Languedoc. J'ai participé en tant que membre du jury à plusieurs grandes dégustations comme l'attribution des Bacchus pour la région du Roussillon. Une de mes grandes satisfactions a été d'obtenir la même sélection que les grands professionnels sur une dégustation à l'aveugle. Là, j'ai réalisé que j'étais passée du stade d'amatrice à celui de professionnelle. Pour répondre aux demandes de connaissances, de clients, ... j'ai commencé à donner des cours d'œnologie. Et de fil en aiguille, aujourd'hui ces moments d'échange,

parcours du Formatteur

22

de découverte autour du vin s'intensifient suite à une publicité véhiculée essentiellement par le " bouche à oreille ".

FD : Qu'essayez-vous de transmettre au travers de vos formations ? Quand ou comment estimez-vous qu'une formation est réussie ?

DB : Le vin est une matière abordable, quelque part simple et à la portée de tous. Au travers des modules de formation sur " l'Art de la dégustation " et " l'Œnologie ", j'essaie de transmettre un art de vivre, une ouverture à cette culture qui est basée sur la nature ; les vigneron sont avant tout des agriculteurs. Le vin n'existe en finale que si la nature est respectée, les vigneron ne viennent que pour compléter son travail.

Pour moi la formation est réussie quand les personnes ont une grande satisfaction de ce qu'elles ont vécu sur place, tant au niveau relationnel qu'au niveau découverte de la richesse du monde vitivinicole. Formation réussie également si le public quitte la salle de cours avec le sentiment que ce n'est qu'un début et qu'il y a encore beaucoup de choses à apprendre et qu'ils en ont les capacités. Ce qui me ravit par-dessus tout, c'est quand par le biais du vin et plus particulièrement au travers de la dégustation, ils gagnent de la confiance en eux. Car pour pouvoir déguster du vin, il faut avoir confiance en ses sens et savoir s'écouter ; ils apprennent à croire ce qu'ils ressentent.

La confiance qu'ils gagnent au cours de cette formation par leur estime de soi qui a grandi, ils en profitent dans les différents domaines de la vie.

J'insiste sur le fait qu'il y a différents types de vins pour différentes occasions. Quand on aime le vin, on va travailler davantage avec des vins " terroir ", des petites productions avec une réelle typicité liée au sol et à la personnalité du vigneron. Il n'est donc pas nécessaire pour se faire plaisir de boire des Grands Vins qui coûtent très cher, il y a aussi de Grands Vins qui n'ont pas des noms célèbres mais qui vont présenter un bel équilibre et une complexité intéressante en bouche. C'est dans les petits terroirs à faibles rendements que l'on obtient généralement les meilleurs produits. Économiquement parlant, ce sont ces petits propriétaires qui subissent le plus les affres de la crise et de la concurrence. Il faut absolument les protéger et à ce niveau là, en France, la politique mise en place en matière vitivinicole ne gâte pas les exploitants.

Aujourd'hui, le monde du vin fonctionne à deux vitesses via d'une part l'élaboration de vins industriels qui sortent des usines à vin, et d'autre part via la production de " vins terroir " issus de production où l'accent est mis sur l'adéquation " cépage terroir " à laquelle s'ajoute une recherche de qualité, et où on observe en général des rendements plus faibles. Il est vrai qu'aujourd'hui grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la chimie des vins, il est très facile de faire des vins qui plaisent avec une base médiocre, cela fait tourner l'économie.

FD : Vous êtes formatrice en alphabétisation, conseillère communale et gérante de "Au Parlé Vin ". Education et militance, que pouvez-vous nous en dire ?

DB : Dans ma jeunesse, la politique m'interpellait mais je n'y adhérais pas vraiment, c'est plutôt mon parcours de vie qui m'y a amenée. C'est essentiellement à travers mon parcours professionnel et, notamment mon expérience dans le monde de la réinsertion sociale et professionnelle des adultes, que j'ai été davantage sensibilisée à la question politique.

Les rencontres ont également motivé ma décision de me présenter aux élections communales de 2006, d'où mon poste actuel de conseillère communale.

L'alphabétisation, c'est la politique de terrain, le monde de la formation des adultes et de la réinsertion sociale et professionnelle des adultes en situation de précarité. Conseillère communale, c'est la politique de proximité avec les citoyens de ma commune.

Le lien existe entre ces deux mondes, quelque part ils ne font qu'un, même si géographiquement ils sont éloignés, dans leur finalité au niveau d'une région, ils se retrouvent. De ma part, l'investissement est identique ; il s'agit d'un engagement.

Un élément commun aux différents domaines c'est le fait de travailler des valeurs et de les transmettre au fil des rencontres, des échanges, des partages.

FD : Est-ce que les formations que vous animez s'inscrivent dans une démarche d'éducation permanente, d'éducation à la citoyenneté ?

DB : Tout a fait ! L'éducation à la citoyenneté c'est d'abord prendre connaissance de ses droits et de ses devoirs et quand on se trouve devant un verre de vin, on est capable de prendre des décisions, d'en donner sa propre description et de voir, par exemple, s'il s'inscrit bien dans son appellation. C'est transférer des attitudes de citoyen responsable à un monde difficile et qui fait peur.

L'œnologie c'est une science au travers de laquelle la culture du vin s'est développée de civilisations en civilisations. Les témoignages du passé nous rappellent que le vin a joué un rôle important au niveau de l'Histoire, en lien avec l'éducation, la scolarisation, l'économie, la religion, la politique. Encore aujourd'hui à l'échelle internationale les enjeux sont importants.

Le vin c'est une matière vivante et il faut suivre son évolution. On retrouve également dans mes formations de l'éducation permanente, car au travers du vin on voit comment les gens vivent. La culture de ces générations de vigneron est directement liée à l'élaboration de ce nectar qu'est le vin. Il faut choisir ce que l'on boit. Boire avec modération, déguster mais boire intelligent !

Au cours des formations, j'organise des échanges entre les participants à travers des jeux participatifs. Il y a une dynamique de groupe qui éveille des responsabilités, qui ouvre le dialogue. Ce qui force parfois certaines personnes à lutter contre leur timidité car elles doivent apprendre à communiquer dans un jargon qui n'est

parcours du Formatteur

pas toujours le leur. La dégustation à l'aveugle aboutit à une remise en question ainsi qu'à l'analyse de ses sens. Ce sont toutes des compétences que j'essaie d'amener aux participants, c'est une autre manière de vivre en adulte responsable.

FD : Notre société réclame de plus en plus la professionnalisation de tous les secteurs. Dans ce contexte, quels sont les enjeux pour le monde associatif ?

DB : Derrière cette professionnalisation, il y a tous les enjeux financiers. Les associations travaillent avec des subsides et il y a de plus en plus de contrôle par rapport à l'utilisation de cet argent. La connaissance des choses devient de plus en plus importante et le volume de connaissance augmente également, donc tout le monde doit avoir la culture de savoir ce qui existe pour mieux travailler. Cela a des côtés positifs et négatifs. En alphabétisation le problème est que les stagiaires deviennent des clients et donc leur profil change et comme nous travaillons plus à la rentabilité on s'éloigne de l'essence même de l'association : l'ouverture au monde,... Avec cette professionnalisation, nous devons consacrer plus de temps aux aspects administratifs ce qui empiète sur notre temps de préparation des cours. Bref, cela nous rend moins disponibles. Ces contraintes poussent vers une automatisation des métiers dans l'associatif ce qui coupe l'élan de la créativité, de la mise en projet qui par essence nécessite du travail donc du temps. Aujourd'hui les nouveaux projets font peur parce qu'ils doivent rentrer dans le décret et donc il n'y a plus cette possibilité d'évasion qui était très riche. On s'installe dans une rigidité d'action, il faut de plus en plus d'énergie et de volonté aux gens de l'associatif pour continuer à mener leur barque. Il faut mener un combat pour oser dire aux politiques qui nous dictent toutes ces règles qu'il y a des limites et que cette règle là va casser une dynamique ou une philosophie que l'on doit développer et qui répond au leitmotiv de l'association. C'est cruel, car en alphabétisation nous devons parfois laisser sur le côté des stagiaires qui ont vraiment besoin d'apprendre à lire et à écrire mais qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité. Cette évolution vers la rigidité contribue à renforcer la dualité de plus en plus marquée au niveau mondial : les plus riches vont s'en sortir et les plus pauvres auront de moins en moins de soutien. Cette dualité se retrouve également dans le monde du vin, les riches propriétaires peuvent faire face financièrement aux normes mises en place par l'Europe tandis que les petits propriétaires qui font des vins de qualité sont obligés de vendre leur exploitation. Au niveau culturel, c'est une perte importante, partent dans l'oubli des techniques ancestrales intéressantes pour la science. C'est un véritable désarroi pour ces vigneron. Un autre aspect c'est le cadennassage par les appellations contrôlées qui, certes protègent des abus mais elles empêchent également l'évolution de la science vitivinicole en tuant les petits exploitants.

La législation pousse à l'élaboration de vin répondant au goût commun. La culture du vin évolue mais quelque part elle s'appauvrit notamment au niveau de son authenticité.



FD : Quelle est votre actualité ?

DB : Au Parlé vin, un caviste où vous trouverez un choix de vins terroir, des spiritueux, le tout présenté en valorisant les accords mets vins, des suggestions pour une séance à thème, module œnologie, soirée conviviale ...

Suite au jumelage de Chapelle-lez-Herlaimont avec Calascibetta en Sicile, on a relancé quelques vins siciliens. J'aimerais développer les vins étrangers car ils ont une volonté de venir à nous avec de la qualité.

FD : Le mot de la fin ?

DB : L'être humain a tout avantage à vivre en hédoniste tempéré c'est-à-dire profiter des bonnes choses de la vie mais avec modération pour que ses choix soient tout à son avantage. L'art de la dégustation est un art de vivre que l'on peut appliquer à d'autres domaines que ce soit la cuisine, les relations aux autres, la manière d'être,... L'important c'est de toujours rechercher un équilibre à travers lequel la personne peut s'épanouir. Le monde du vin ouvre les horizons, c'est une source de connaissances intarissable ! Le vin nous a toujours accompagnés et a toujours été lié à la connaissance, à l'éducation et ce depuis la nuit des temps. Et puis comme le disait Charles Baudelaire : " Boire du vin... C'est boire du génie ".

**Propos recueillis par Florence DARVILLE,
Chapelle-lez-Herlaimont, le samedi 8 mars 2008.**

Stage d'œnologie : " L'œno pour les nuls ", les 7 et 8 juillet 2008- voir programme des stages d'été - Bronzez-vous les idées
Contact : aupalervin@skynet.be

Banderilles

Banderilles est un point de vue. Un regard de biais posé sur l'éducation permanente, l'aide à la jeunesse, la culture.

Banderilles, c'est planter des questions dans notre quotidien simplement pour rester vigilants.

Éthique du formateur, déontologie de la formation L'intimité mise au secret

par Claire FREDERIC

"C'est violent. D'entrée de jeu, vous nous demandez de faire part d'une situation professionnelle, de mettre à jour nos pratiques. J'en ai assez de me dévoiler sans cesse." C'étaient à peu près ses propos. Nous sommes restées interloquées. L'annonce nous semblait explicite, claire, précise, les participants apporteront des situations concrètes.

"Lors d'une séance précédente, j'avais présenté une situation concrète. Mon conseil d'administration en a été informé. Ma participation à cette formation est largement compromise. Je constate aujourd'hui que nous n'avons pas ou plus les conditions minimum de travail. Dans ma formation comme assistante sociale, j'ai appris le respect du secret professionnel,..."

Nombre d'expériences dont celles-ci nous incitent à poursuivre la réflexion entamée dans le numéro précédent. Nous nous intéresserons plus particulièrement à la question de l'intimité dévoilée lors des séances de formation.

Sur le versant juridique

Respect de l'intimité et secret professionnel

La protection de la vie privée est une liberté fondamentale acquise pour tout humain par la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, la convention européenne du 4 novembre 1950 des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et enfin par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée et le traitement des données à caractère personnel.

Le secret professionnel est un outil historique de travail pour certains métiers, le secret de la confession du curé ou de l'avocat, le secret professionnel du médecin ou de l'assistant social. C'est une pratique sociale définie juridiquement par le code pénal, la coutume, la jurisprudence.

Le secret professionnel est une obligation pour les personnes, qui ont eu connaissance de faits confidentiels appris dans l'exercice ou à l'occasion de leur fonction, de ne pas les divulguer hors des cas prévus par la loi, menaces contre l'ordre public, personnes en danger, ... Le formateur ou la formatrice peut être amené(e) à partager des confidences. Il ou elle est dès lors susceptible d'être considéré(e) comme confident(e) c'est à dire une personne qui reçoit une confiance ou qui apprend un fait de caractère secret à l'occasion de sa profession. Retenons, à ce stade-ci, que le secret professionnel est une règle et un outil qui protège certains métiers de certaines situations. Le secret professionnel partagé est une exception. Le formateur ou

la formatrice est toutefois susceptible d'être considéré(e) comme confident(e). "Nous pourrions aborder la question du droit sous son aspect purement technique. Si nous voulons parler du secret, nous verrons rapidement les limites au-delà desquelles nous ne pourrions plus avancer. Seule la recherche de sens nous permettra de les franchir. La règle a un sens, nécessairement. Si elle n'en avait pas, elle n'aurait aucune raison d'exister, nous n'aurions aucune raison de l'appliquer. Parler de secret, parler de l'obligation de se taire, c'est aussi et nécessairement parler du respect, parler du respect de l'autre (...). Parler de secret dit professionnel, c'est enfin parler aussi d'une relation entre celui qui sait et celui qui ne sait pas, c'est aussi parler d'une relation où le savoir peut être un pouvoir, d'une relation où le pouvoir est une tentation permanente et peut être une réalité permanente". Jean-François Servais¹ nous invite à explorer le secret professionnel au travers de la question du sens voire du sens historique, du pourquoi, si nous remontons jusqu'à Hippocrate, a-t-on eu le besoin, la nécessité, dans certains états (celui de prêtre par exemple), dans certaines professions, de garantir le secret.

Sur le versant déontologique

Confidentialité et devoir de discrétion

Si juridiquement le secret professionnel est balisé, aventurons-nous sur le versant déontologique. Rappelons que la déontologie décrit les "bonnes" pratiques définissant même corrélativement ce qu'est une (bonne) formation. L'éthique renvoie quant à elle à la qualité-du questionnement de chaque formateur. Paul Ricoeur nous permet de préciser davantage la distinction entre éthique et morale. "L'éthique renvoie à ce que la personne estime bon de faire, tandis que la morale recouvre ce qui s'impose comme obligatoire et est délimitée par les normes sociales à caractère universel"² A notre connaissance, il n'existe pas de code de déontologie de la formation en Communauté française. Seule, Epsilon a dès 2004, défini quelques repères pour un code de déontologie décrivant une situation idéale de relations de coopération entre formateurs. Elle nous rappelle que, dans l'action de formation proprement dite, "outre les clauses de confidentialité qui seraient reprises dans le contrat passé entre l'entreprise et le formateur (externe), celui-ci s'engage à respecter la plus stricte confidentialité par rapport aux informations qu'il pourrait recueillir de la part des participants". Par ailleurs, dans l'évaluation de la formation, "il n'émettra pas de

jugement au sujet des personnes sauf s'il en était expressément convenu auparavant et si les participants étaient au courant de la règle. Même dans ce dernier cas, conscient que le comportement en situation d'apprentissage peut être fort différent du comportement en situation de travail réel, le formateur (externe) limitera son jugement aux éléments observés durant la formation".

Ces premiers repères relèvent d'un guide de pratiques de base recommandables, souhaitables, acceptables entre formateurs, formés, opérateurs et commanditaires.

Retenons qu'ils balisent, précisent, dessinent un cadre minimum protégé de formation rappelant que la confidentialité des propos, des notes, des informations est limitée par l'intérêt, la volonté et l'autorisation des participants. Ce devoir de discrétion est un outil du travail du formateur. La formation se fonde en outre sur des relations de confiance mutuelle. Il s'agira alors pour le formateur ou la formatrice d'entrer dans une négociation impliquant les participants mais aussi le commanditaire voire l'opérateur de formation, de mesurer les conséquences de son intervention dans la vie professionnelle des personnes ou d'une organisation, de construire un espace de travail entre autonomie, respect et responsabilités.

Tout au mieux, nous coulerons cette règle dans un contrat de formation, une convention, un cahier des charges rappelant la liberté, le choix et le risque de se confier. Le/la participant(e) s'en remet aux soins du professionnel et d'un groupe en formation en se fiant au double sens du mot discrétion, s'en remettre à la sagesse, à la compétence mais aussi à cette qualité, cette vertu qui consiste à savoir garder les secrets d'autrui.

Sur le versant éthique

La question éthique nous incite à interroger ce qui anime notre volonté de former et éventuellement de conformer, de se questionner sur le système d'intérêts que nous servons, nous dit Hugues Lenoir³.

Il s'agit ici de questionner cette pratique de dévoilement de l'intimité professionnelle, parfois vécue de façon brutale par les participants, les stagiaires, les supervisés, "deuxième situation à risque pour le formé" nous dit Paul Dupoey, cette deuxième situation à risque pour le formé : "c'est lorsque qu'il se trouve, effectivement, en face de formateurs qui veulent intervenir sur sa personne. On ne peut que s'interroger sur le droit naturel que s'attribuent les formateurs et toute une série d'autres acteurs à intervenir ou à faire intervenir sur la personne des gens de façon plus ou moins radicale. Il y a là, en tout état de cause, un problème de légitimité. Le moins grave, c'est quand il ne s'agit, par exemple, que des comportements à la vente. Le plus grave, c'est lorsqu'il s'agit de comportements relationnels beaucoup plus intimes et, bien sûr, de la relation à soi-même"⁴.

Obscénité et civilité⁵

L'impression d'obscénité vient souvent d'une révélation brutale, crue et confondante par l'absence de sens. Pourquoi "me déshabiller" nous dit cette participante qui nous renvoie au côté indécent, inconvenant, déplacé de la proposition. L'aspect central de "la mise à nu" des gestes professionnels en situation de formation nous renvoie aux représentations, aux attentes, à la définition que nous avons de la formation. Que veut dire être en formation ? Retourner au théorique, au méthodologique, voire au technique pour se situer, observer, comprendre et essayer de mieux agir ensuite ? "S'extraire" du "terrain" (entendu de l'action "de première ligne") en déconstruisant pratiques, modes de pensées et gestes routiniers ? Ce sont souvent des moments d'expérimentation où on compare, systématise des pratiques. C'est questionner, éprouver, re-donner sens à un quotidien professionnel qui parfois conduit au burn-out, à l'activisme, à la démission. Ces pauses sont

Bandeilles

construites comme autant de moments, d'espaces, de lieux de questionnement à la fois d'ordre théorique, méthodologique, technique qu'éthique. Ce sont des occasions de poser des questions de choix, d'engagement, d'impasses, de limites, de dilemmes, de pertinence. Ce sont des moments de transformation de soi-même, de son métier voire de transformation du contexte où s'exerce ce métier. Ces moments de travail doivent nécessairement être protégés à minima par l'observation de convenances, de règles de bienséance, de règles déontologiques (le respect de la parole de l'autre, le non-jugement, le devoir de discrétion...) doublé d'un questionnement éthique et déontologique du formateur, en quoi suis-je compétent ? En quoi ce que je fais est nécessaire, utile, agréable, attendu, souhaité, demandé ? Pourquoi en tant que formateur ou formatrice estime-t-on ce détour par des situations professionnelles concrètes comme un passage obligé, une nécessité, un incontournable ?

Dévoilement et pouvoir

"Confier ou se confier, c'est livrer, livrer à l'autre, inconnu au départ, une partie de soi, parfois une partie très intime de soi; c'est mettre cette partie à la merci de l'autre, c'est peut-être aussi et déjà mettre l'autre dans une position de pouvoir. Celui à qui on s'est confié maintenant sait, que va-t-il en faire ?" nous dit Jean-François Servais. Il vient questionner le rapport du professionnel au pouvoir, l'hypothèse d'un désir d'emprise au cœur de toute relation pédagogique posée par Patricia Vallet⁶.

Celle-ci distingue deux types d'emprise : l'emprise et la maîtrise. Elles sont toutes deux fondées sur le déni de l'altérité, de l'être en formation. Elle nous invite à passer de "l'emprise" à "la maîtrise". La maîtrise serait une possibilité de reconnaître et d'accepter cette "inquiétante étrangeté fondamentale de l'autre".

Patricia Vallet ajoute, "elle (la relation formateur/formé) ne désespère pas le formé, elle ne le façonne pas; elle transmet seulement que "le pire n'est pas certain", que nous sommes garantis en rien mais que nous ne sommes pas condamnés pour autant..."

Claire Frédéric, artisanne du sociale, militante à la plume

(1) "Lois, décrets et réglementations", J-F Servais - Travailler le social 29-30, pages 6-15 - 2001

(2) "La réflexion éthique contemporaine", J-M Baudouin - Education permanente n°121, page 20 - 1994

(3) "La question éthique chez les formateurs", H. Lenoir in "Éthique et Formation", pages 65-84 - Gérard Ignasse et Hugues Lenoir - L'Harmattan, 1998

(4) "Le respect de la personne en formation (la personne en danger ?)" Paul Dupoey - "Éthique et Formation", pages 85-92 - Gérard Ignasse et Hugues Lenoir - L'Harmattan, 1998

(5) "Une démocratie sans civilité" - Claude Gilbert - Traverses n°29 "L'obscène", page 50-58 - Octobre 83 - Centre Pompidou

(6) "Désir d'emprise et éthique du formateur en travail social - Patricia Vallet - Atelier : Citoyenneté, valeurs et violence. Éthique et médiation, sont-elles au cœur des problématiques d'éducation - Biennale INPR

Pour aller plus loin

Un manuel de survie facile à utiliser, avec des repères à la fois pratiques, déontologiques et juridiques "

Repères pour le **secret professionnel** non-partagé dans le travail social visant à aider les travailleurs sociaux à rester discrets face aux demandes d'infos " - Conseil d'arrondissement de la jeunesse de Bruxelles - Bruxelles 2002.

Un ouvrage de référence pour poursuivre la réflexion éthique " Désir d'emprise et éthique de la **formation** " - Patricia Vallet - L'Harmattan 2003.

nouvelles d'ailleurs

Par Daniel ADAM (Compagnie Maritime)

Théâtre

La Compagnie Maritime, comme les autres compagnies de théâtre action (17 en Communauté française), articule son travail autour de deux axes ; les créations " autonomes ", c'est-à-dire des spectacles créés par des professionnels, et des ateliers, où nous mettons l'outil théâtral au service d'un groupe, d'une réflexion, d'une idée. Ces ateliers mènent toujours à une création théâtrale jouée par les participants. Petit inventaire des projets en cours...

KCI!, destiné aux adolescents (10-15 ans) parle de la violence entre jeunes. Danila Di Prinzio et Calo Valenti joueront à Scharbeek, La Hulpe, Ganhoren, Ottignies...

Appels en absence parle de violences conjugales aux grands adolescents (à partir de 15 ans). A l'invitation, notamment, de la Cellule égalité des chances de la province de Namur. Joëlle Camus, Marina Marini et Calo Valenti joueront à Andenne, Waremme, Beauraing, Malonne, Namur, Tamines, mais aussi à Scharbeek....

Avec le PAC, les FPS et le CAL, la Cie Maritime a créé **Désolé c'est déjà pris** un spectacle d'intervention sur les discriminations, qui a la particularité de ne se produire que sur les marchés publics, au milieu des échoppes, ou dans les manifestations populaires. Ainsi, on pourra écouter François Houart ou Daniel Adam à Liège, Liberchies, Mons, Bruxelles, Charleroi, Spa...

Sash Victim, présente la particularité d'être un atelier dans lequel joue un professionnel. On y aborde, à destination des adolescents (12-16 ans), la dictature des marques. On peut y voir jusqu'où peut conduire le dénigrement, le harcèlement, le mépris... Marie-Pierre Smet et Calo Valenti joueront à Bruxelles, Soumagne, Enghien, Andenne, Liège, Villers-le-Gambon, Herve...

Les dégâts collatéraux de la pensée libérale. A l'initiative de la régionale de PAC, à Couvin, un atelier réunit chaque jeudi une dizaine d'anciens et jeunes travailleurs qui élaborent un spectacle sur le monde du travail, avec un groupe de pensionnés, chômeurs, syndicalistes, ex gueules cassées de la débâcle industrielle. Où sont passées, aujourd'hui, les valeurs de solidarité et de combat véhiculées jadis par la classe ouvrière ? Ce spectacle d'atelier sera présenté au Centre culturel Action Sud, à Nismes (entrée de la salle de spectacle : rue Vieille Eglise, 10) le vendredi 30 mai, à 20h. Réservations : 060/31 01 60.

Enfin signaler la préparation, pour janvier 2009 de **De trop ?** qui posera la question de la place des personnes âgées dans notre société, et de leurs relations avec les adolescents, spectacle créé en coproduction avec le Théâtre du Public.

On trouvera une foule de renseignements sur www.lacompagniemaritime.be ou au 064/67 77 20 - 064/77 27 80 (nouveaux numéros) en n'oubliant pas de préciser que ces spectacles sont disponibles pour vos publics

Respirer

Le Théâtre de la Communauté (une des 17 compagnies de théâtre action...) présente "Respirer", tel une Baraque Foraine, des personnages en errance. Ils sont interrogés et déstabilisés par la plus jeune au sujet de leurs rêves, de leurs certitudes et de leurs valeurs. Seront-ils modifiés ? Quel monde pour demain ? Du 8 mai au 21 juin 2008 place Sainte-Barbe 16 à Liège ?

Avec : Carmelo Cirricione, Philippe Coster, Pierre Dorzée, Ramunia Duobaité, Marie Tossings

Mise en scène : Claire Vienne

Scénographie : Daniel Lesage

Construction du décor : Saher Emran

Reprise de la programmation en automne

**Réservations indispensables : 04/336 23 32
04/336 27 06
www.actc.be**

Lire

Jean Louvet - Théâtre 2

Archives du Futur édite le deuxième tome des œuvres de Jean Louvet, écrites entre 1973 et 1985. L'Aménagement, Conversation en Wallonie, La Farce du sous-marin, L'homme qui avait le soleil dans sa poche, Un Faust. Une occasion de relire un auteur wallon, à l'écriture aiguisée, qui a toujours combattu de sa plume les injustices et fait comprendre combien la reconnaissance de l'identité culturelle de la Wallonie est intimement liée à son développement.

**Labor littérature AML éditions
www.lucpire.be**

Comprendre le Sud

François Polet signe ce petit ouvrage clair et accessible, qui s'adresse à un large public. Les grands défis que la mondialisation pose aux populations du Sud et la manière dont celles-ci se mobilisent pour y répondre sont abordés via cinq domaines : l'alimentation, les services publics, l'environnement, le travail, l'identité autochtone.

**Editions Couleur Livres
www.couleurlivres.be**

26

inscriptions

Si vous vous apprêtez à **changer d'adresse** ou si vos coordonnées ne sont pas correctes sur l'étiquette, merci de nous renvoyer le formulaire ci-dessous soit par : **fax 067/21.00.97** à l'attention de Myriam CLAESSENS email à l'adresse **myriam.claessens@cese.be**

N° d'étiquette C/ O/
 Organisation :
 Responsable :
 En remplacement de :
 Fonction :
 Adresse (PRIVEE - PROFESSIONNELLE) :
 Téléphone :
 Fax :
 Email :
 Site web :

Votre adresse sera incluse dans notre base de données.
 La loi sur la vie privée vous permet de consulter ou de rectifier les données vous concernant dans le fichier ou de choisir de ne plus y figurer.

Vous désirez participer à l'une de nos activités ?

1) Téléphonnez entre 9h30 et 12h pour connaître les possibilités d'inscription au 067/89.08.65 pour les formations monde associatif tout public, nouvelles technologies et multimédia ainsi que les PMTIC. Pour les formations à l'action culturelle, composez le 067/89.08.66. Et enfin, pour les AR, le 067/89.08.50.

2) Renvoyez le bulletin endéans les 5 jours ouvrables, confirmant ainsi votre inscription téléphonique.

au CESEP rue de Charleroi, 47 à 1400 Nivelles
Fax : 067/210.097 - infos@cese.be

3) Effectuez le paiement au compte

n° 877-5094801-83. Votre inscription deviendra effective dès réception du paiement sur notre compte. Si vous n'êtes pas titulaire du compte par lequel se fait le versement, veillez à ce que votre nom apparaisse dans la zone communication.

Rappel : si vous vous inscrivez à une formation, vous recevez gratuitement le journal pendant un an

Sur simple demande, ce périodique peut vous être envoyé sous format .pdf. Veuillez signaler votre adresse mail à **myriam.claessens@cese.be**

EN MAJUSCULES s.v.p

Nom : M. - Mme

Prénom

Profession

Date de naissance

Adresse privée - adresse professionnelle *

Association

27

Rue N ° Bte

Code postal Localité

Téléphone privé et/ou GSM

Téléphone travail

E-mail

S 'inscrit à la formation / séminaire *

Référence

Qui a lieu du au

Facture Oui / Non *

Date + signature

* [barrez la mention inutile]

Comment savoir si vous êtes en règle de cotisation ?

Si vous souhaitez connaître la validité de votre abonnement, vérifiez le numéro qui se trouve sur l'étiquette "Abonnement valable jusqu'au n°...".

Pour continuer à recevoir le périodique pendant une année, il vous suffit de verser 3 euros au compte du CESEP n° 877-5094801-83 (avec le n° d'étiquette ou vos nom et prénom).

Bon à savoir...

Renseignements généraux

Nos activités se déroulant en groupe limité de participants, nous retenons les inscriptions par ordre chronologique d'appel téléphonique. Seront uniquement prises en compte les inscriptions validées par le bulletin d'inscription, et payées.

Les activités proposées ont lieu dès que nous réunissons le minimum requis de participants. Ce minimum varie d'une activité à l'autre en fonction des besoins pédagogiques et des données budgétaires.

Nous envoyons une lettre de confirmation un mois avant le stage ou la formation et joignons un plan d'accès du lieu de formation. Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si les conditions de bon fonctionnement ne nous semblent pas réunies. En cas d'annulation de votre part, 10% du montant sera considéré comme participation aux frais administratifs et non remboursé.

Vos coordonnées figurent dans le fichier des correspondants du CESEP. La loi sur la protection de la vie privée vous permet de consulter ou de rectifier les données vous concernant dans le fichier ou de ne plus y figurer.

Coordination : Claire FREDERIC

Comité de rédaction : Claire FREDERIC, Jean-Luc MANISE, Morfula TENECETZIS

Comité d'écriture : Florence DARVILLE, Claire FREDERIC, Jean-Luc MANISE, Serge NOEL, Eric VERMEERSCH, Bénédicte VANDENHAUTE

Extérieurs : Daniel ADAM

Conception graphique et mise en page : Anouk GRANDJEAN

Impression : Imp. Delferrière NIVELLES - Tiré à 28.800 ex.

Editeur responsable : Serge NOEL rue de Charleroi, 47 - 1400 NIVELLES

Illustrations : Daniel VITTET, Claude JANICOT, Jean MOHR, Bruno BARBEY, Jean NEUVECELLE

Ont collaboré à ce numéro : Marc D'HONDT, Françoise GUYETTE, Cécile PAUL, Christel VANUYTVINCK, Nicole BALLAS, Ivan TADIC, Bénédicte VANDENHAUTE, ...

